

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 9****Affaires économiques et sociales**

(Programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes divers	9
B. Direction exécutive et administration	15
C. Programme de travail	18
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	20
Sous-programme 2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme.	27
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement	33
Sous-programme 4. Développement durable	38
Sous-programme 5. Statistiques	44
Sous-programme 6. Population	50
Sous-programme 7. Politiques et analyses du développement	54
Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement	57

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Sous-programme 9. Gestion durable des forêts	62
Sous-programme 10. Financement du développement.	66
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	78

Vue d'ensemble

Tableau 9.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	168 444 300 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	165 534 400 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 9.2

Tableau d'effectifs proposé

Postes	Nombre de postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	545	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 69 P-5, 95 P-4, 69 P-3, 48 P-2/1, 33 G(1 ^{er} C), 183 G(AC)
Suppressions	(5)	5 G(AC) pour les sous-programmes 1, 3, 4 (2 postes) et 6
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	550	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 69 P-5, 95 P-4, 69 P-3, 48 P-2/1, 33 G(1 ^{er} C), 188 G (AC)

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; G(1^{er}C) = Agent de services généraux (1^{re} classe); G(AC) = Agent des services généraux (Autres classes).

- 9.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir la coopération internationale aux fins de la croissance économique soutenue, de la lutte contre la pauvreté et la faim, et du développement durable pour tous. S'il vise avant tout à favoriser le développement, le programme entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.
- 9.2 Le programme relève de la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales. Le programme, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, s'articule autour de deux grands axes : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) analyser les perspectives de développement au niveau mondial.
- 9.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à mettre au point dans ce domaine une orientation commune axée sur les objectifs de développement adoptés au niveau international, tels qu'ils ont été définis dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, qui forment le programme de l'ONU en matière de développement.
- 9.4 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le programme continuera de mobiliser et d'apporter un appui concret à la réalisation de ces objectifs. Il sera centré sur les quatre grands domaines d'activité suivants : a) travaux de recherche et d'analyse sur les questions de développement et

contribution au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour la fixation de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités et promotion active des activités de renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre par les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

- 9.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, en particulier pour cerner et régler les problèmes intersectoriels et pour soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. En outre, l'intégration stratégique est indispensable pour favoriser la cohérence dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes du programme 7 de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme en matière de développement, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le programme lui apportant un soutien stratégique et veillant à renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.
- 9.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans les politiques et programmes, et de prodiguer des conseils et un appui en la matière à l'ensemble de l'Organisation, aux États Membres et à d'autres partenaires. Des consultations au niveau des modules thématiques ont eu lieu entre les services concernés du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Ces consultations devraient conduire les programmes à mieux se concerter et à collaborer davantage dans les principaux domaines communs d'intervention économique et sociale du Secrétariat de l'ONU.
- 9.7 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 9.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	279	345	379
Publications isolées	77	105	77
Total	356	450	456

- 9.8 Le montant total des ressources du budget ordinaire prévues au chapitre 26 pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 169 644 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 4 109 900 dollars (2,5 %). L'augmentation que fait apparaître le tableau 9.5 peut être résumée comme suit :
- a) Une diminution de 153 900 dollars au titre des organes directeurs résultant : a) du non-renouvellement d'un crédit de 108 100 dollars qui a servi à financer les activités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, conformément à la résolution 61/191 de l'Assemblée générale; et b) d'une diminution de 45 800 dollars du montant prévu pour les

sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui d'annuelles deviendront biennales en application de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social;

- b) Une augmentation de 320 100 dollars au titre de la direction exécutive et de l'administration, résultant essentiellement du financement intégral d'un poste P-5 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement.
- c) Une augmentation nette de 2 812 300 dollars au titre du programme de travail correspondant à :
 - i) Une augmentation nette de 185 000 dollars au titre du sous-programme 1, imputable au financement intégral d'un poste P-4 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (299 800 dollars) et une augmentation à la rubrique Services contractuels, en partie contrebalancés par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (149 700 dollars) en vue de rationaliser et de simplifier la structure des postes grâce à la refonte des modes de fonctionnement et à l'optimisation des mandats, des calendriers d'exécution et des méthodes;
 - ii) Une augmentation de 1 474 800 dollars au titre du sous-programme 2, imputable au financement intégral de cinq postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement, et une augmentation de 26 500 dollars, essentiellement à la rubrique Services contractuels;
 - iii) Une augmentation nette de 148 400 dollars au titre du sous-programme 3, imputable au financement intégral d'un poste P-4 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (299 800 dollars) en vue d'appuyer le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, en partie contrebalancé par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en vue de rationaliser et de simplifier la structure des postes grâce à la refonte des modes de fonctionnement et à l'optimisation des mandats, des calendriers d'exécution et des méthodes (149 600 dollars);
 - iv) Une diminution nette de 3 000 dollars au titre du sous-programme 4, résultant de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (299 300 dollars) et d'une diminution de 3 600 dollars au titre du matériel informatique correspondant, en partie compensées par le financement intégral d'un poste P-4 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (299 900 dollars);
 - v) Une augmentation nette de 238 600 dollars au titre du sous-programme 5, imputable au financement intégral d'un poste P-3 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement, compensée en partie par une diminution de 10 200 dollars au titre des consultants du fait de besoins moindres en matière de compétences spécialisées extérieures;
 - vi) Une augmentation nette de 148 400 dollars au titre du sous-programme 6, imputable au financement intégral d'un poste P-4 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (299 900 dollars), en partie compensée par la

suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (149 700 dollars) et une diminution de 1 800 dollars au titre du matériel informatique correspondant;

- vii) Une diminution de 10 200 dollars au titre du sous-programme 7, résultant de la baisse des dépenses afférentes aux consultants du fait d'un recours accru aux compétences internes;
 - viii) Une diminution nette de 10 200 dollars au titre du sous-programme 8, résultant de la diminution de 41 000 dollars à la rubrique Consultants, en partie contrebalancée par une augmentation de 30 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu des dépenses effectives à ce titre constatées lors des exercices précédents;
 - ix) Une augmentation nette de 345 800 dollars au titre du sous-programme 9, imputable au financement intégral d'un poste P-5 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (350 900 dollars), en partie compensée par une diminution de 5 100 dollars au titre des groupes spéciaux d'experts;
 - x) Une augmentation nette de 294 700 dollars au titre du sous-programme 10, imputable au financement intégral d'un poste P-4 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement (299 900 dollars), en partie compensée par une diminution de 5 200 dollars au titre des consultants;
- d) Une diminution de 68 600 dollars au titre de l'appui au programme, résultant essentiellement de la baisse des dépenses autres que le coût des postes, principalement à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), et à une mise en concordance des prévisions de dépenses avec les tendances observées par le passé.

9.9 Les activités de coopération technique du Département des affaires économiques et sociales ont pour objectif général d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités nationales et à promouvoir l'échange de connaissances spécialisées et de pratiques optimales en matière de développement. Elles font partie intégrante de son programme de travail général et sont étroitement liées aux travaux normatifs et analytiques qu'il accomplit dans les domaines économiques et sociaux. Ainsi, le programme de coopération technique du Département a pour but de faciliter et d'appuyer les efforts entrepris à l'échelon national pour donner suite, de façon intégrée, aux engagements pris et aux objectifs fixés lors de conférences internationales, à savoir le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans l'exécution de son programme de coopération technique, le Département informe les organes intergouvernementaux des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la réalisation de ces objectifs, permettant ainsi d'établir un lien entre les débats menés au niveau international et l'application des politiques à l'échelon national.

9.10 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires dont le montant total devrait s'élever à 133 929 000 dollars permettront de compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (recrutement de consultants, création de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, etc.). En ce qui concerne son programme de renforcement des capacités, qui est financé essentiellement par des contributions de donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Département prévoit une diminution de 17 360 300 dollars en 2010-2011 par rapport à 2008-2009, étant donné les contraintes auxquelles doivent faire face les donateurs habituels en raison de la crise financière et de l'instabilité des marchés. Bien que les

effets à long terme de cette crise restent à déterminer, le Département s'attend à ce que les donateurs ne soient pas en mesure d'offrir le même appui qu'auparavant aux programmes en cours et aux nouvelles initiatives en 2010-2011. Pour combler ce déclin, le Département sollicitera plus activement les nouveaux donateurs et recherchera des formes de partenariat novatrices avec des instituts de recherche, des centres de réflexion et des organisations non gouvernementales disposés à collaborer à l'exécution des activités de renforcement des capacités.

- 9.11 L'évaluation faisant partie intégrante du cycle du programme, les ressources allouées à l'exécution du programme serviront, dans une certaine mesure, à évaluer les principaux produits et activités du Département. Les ressources à signaler aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 1 110 800 dollars au titre du budget ordinaire; aucun montant n'est prévu au titre des fonds extrabudgétaires. La portée exacte des activités d'évaluation qui seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2010-2011 sera déterminée pendant l'exercice une fois que des plans d'évaluation élaborés pour tous les sous-programmes de fond seront mis à exécution. Selon les estimations, le temps consacré par le personnel à l'autoévaluation au titre de chacun des sous-programmes correspond à 89 mois de travail.
- 9.12 La répartition, en pourcentage, du montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2010-2011 est la suivante :

Tableau 9.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	—
2. Commission de la population et du développement	0,1	—
3. Commission du développement social	0,1	—
4. Commission de la condition de la femme	0,1	—
5. Commission du développement durable	0,3	—
6. Comité des politiques de développement	0,2	—
7. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	—
8. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	—
9. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	—
10. Instance permanente sur les question autochtones	0,2	—
Total partiel (A)	1,6	—
B. Direction exécutive et administration	4,0	—
C. Programme de travail		
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	8,1	1,1
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	7,7	2,0
3. Politiques sociales et développement social	10,5	1,8
4. Développement durable	10,8	7,1
5. Statistique	20,1	4,2
6. Population	8,0	0,2
7. Politiques et analyse du développement	7,9	—
8. Administration publique et gestion du développement	8,0	17,2
9. Gestion durable des forêts	2,0	2,3
10. Financement du développement	4,4	0,4
Total partiel (C)	87,5	36,3

Composante	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
D. Appui au programme		
1. Service administratif	5,2	63,7
2. Groupe de l'appui informatique	1,7	–
Total partiel (D)	6,9	63,7
Total	100,0	100,0

Tableau 9.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 753,5	2 840,2	(153,9)	(5,4)	2 686,3	130,5	2 816,8
B. Direction exécutive et administration	5 751,2	6 461,2	320,1	5,0	6 781,3	338,0	7 119,3
C. Programme de travail	129 765,7	144 557,8	2 812,3	1,9	147 370,1	7 778,0	155 148,1
D. Appui au programme	11 102,0	11 675,2	(68,6)	(0,6)	11 606,6	592,4	12 199,0
E. Avance à l'INSTRAW	1 042,02	–	–	–	–	–	–
Total (1)	151 414,6	165 534,4	2 909,9	2,5	168 444,3	8 838,9	177 283,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	2010-2011 (montant estimatif)
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	4 155,5	4 786,1	4 611,8
ii) Des activités extrabudgétaires	290,2	340,1	314,8
b) Activités de fond	10 663,3	12 490,1	11 552,4
c) Projets opérationnels	107 599,7	133 673,0	117 450,0
Total (2)	122 708,7	151 289,3	133 929,0
Total [(1) + (2)]	274 123,3	316 823,7	311 212,2

Tableau 9.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	3	3	—	—	—	—	3	3
D-2	10	10	—	—	—	—	10	10
D-1	34	34	—	—	1	1	35	35
P-5	69	69	—	—	4	5	73	74
P-4/3	164	164	—	—	8	8	172	172
P-2/1	48	48	—	—	8	7	56	55
Total partiel	329	329	—	—	21	21	350	350
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	33	33	—	—	6	6	39	39
Autres classes	188	183	—	—	9	9	197	192
Total partiel	221	216	—	—	15	15	236	231
Total	550	545	—	—	36	36	586	581

A. Organes divers

Tableau 9.7

Ressources nécessaires, par organe directeur

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Commission de statistique	106,0	106,0	—	—
Commission de la population et du développement	121,7	121,7	—	—
Commission du développement social	202,9	202,9	—	—
Commission de la condition de la femme	236,9	236,9	—	—
Commission du développement durable	528,3	528,3	—	—
Comité des politiques de développement	354,8	354,8	—	—
Comité d'experts de l'administration publique	332,2	332,2	—	—
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	351,3	351,3	—	—
Forum des Nations Unies sur les forêts	146,7	100,9	—	—
Instance permanente sur les questions autochtones	351,3	351,3	—	—

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Conférence internationale de suivi sur le financement du développement	108,1	–	–	–
Total partiel	2 840,2	2 686,3	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 840,2	2 686,3	–	–

- 9.13 Des ressources ont été demandées au titre des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires.
- 9.14 Le montant de 2 686 300 dollars correspond à une diminution de 153 900 dollars résultant : a) du non-renouvellement d'un crédit de 108 100 dollars qui a servi à financer les activités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/191; et b) d'une diminution de 45 800 dollars du montant prévu pour les sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui d'annuelles deviendront biennales en application de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social.

Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 106 000 dollars

- 9.15 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I). Son mandat, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil, consiste à aider celui-ci : a) à promouvoir l'élaboration des statistiques nationales et à rendre celles-ci plus comparables; b) à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées; c) à développer les services centraux de statistique du Secrétariat; d) à donner des avis aux organes de l'ONU au sujet des problèmes généraux de collecte, d'interprétation et de diffusion des données statistiques; e) à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général. Elle se compose de 24 représentants d'États Membres, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans.
- 9.16 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et l'encadrement du processus statistique mondial, et pour permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies et des conférences au sommet tenues sous l'égide de l'ONU, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Les quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 121 700 dollars

- 9.17 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social. Son mandat a été défini initialement dans la résolution 150 (VII) du Conseil. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement et se réunirait tous les ans. La Commission se compose de 47 représentants d'États Membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). Elle se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables. Ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.
- 9.18 La Commission a pour mandat d'aider le Conseil économique et social de la façon suivante : a) en réalisant des études sur les questions de population et les tendances démographiques, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes et l'aide à fournir à la population en donnant des avis au Conseil sur ces questions; et en examinant toutes les questions relatives à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et les institutions spécialisées peuvent solliciter un avis; b) en suivant, examinant et évaluant l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, en en déterminant les facteurs de réussite et d'échec et en donnant des avis au Conseil à ce sujet; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant des avis au Conseil à ce sujet.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 202 900 dollars

- 9.19 La Commission des questions sociales a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 10 (II) du Conseil. Après avoir réexaminé en détail le rôle de la Commission, celui-ci a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI), de la rebaptiser Commission du développement social, afin de bien mettre en évidence sa fonction d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1995/60, qu'elle examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social de Copenhague et du Programme d'action, adoptés au Sommet. Dans sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé de faire passer de 32 à 46 le nombre des représentants d'États Membres qui la composaient et de les élire pour un mandat de quatre ans, et décidé également que la Commission se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Il a également décidé, dans sa résolution 2005/11, que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 236 900 dollars

- 9.20 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil. Elle était initialement composée de 15 représentants d'États Membres mais ce nombre est passé à 18 en 1951, à 21 en 1961 et à 32

en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique et social et de l'éducation, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

- 9.21 La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et en donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Dans sa résolution 1996/6, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes et a confirmé son mandat. Dans sa résolution 2006/9, le Conseil a décidé que pour la période 2007-2009, la Commission examinerait à chacune de ses sessions un thème prioritaire s'inspirant du Programme d'action de Beijing et du Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle tiendrait une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts qui porteraient sur le thème prioritaire de chaque session, une table ronde sur une question nouvelle, une sur le thème prioritaire de la session suivante et un dialogue interactif pour réexaminer le thème d'une session précédente. Aux termes des résolutions 76 (V), 3041 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission de la condition de la femme des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 528 300 dollars

- 9.22 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale. Elle se compose de 53 représentants d'États Membres élus par le Conseil pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pendant deux à trois semaines. Elle fait rapport au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Comme suite au Sommet mondial sur le développement durable et en application de la résolution 2003/61 du Conseil concernant son futur programme de travail, ses travaux sont désormais organisés selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, qui comprennent une session d'examen et une session directive. La Commission continuera comme par le passé à se réunir une fois par an; un an sur deux elle consacrera sa session aux négociations intergouvernementales. À sa session d'examen, elle examinera les résultats de l'application du programme de travail par les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, aux niveaux national et régional, et déterminera les questions à négocier à la session de l'année suivante. Sa charge de travail globale demeurera inchangée. Ses dix-huitième et dix-neuvième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

Comité des politiques de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 354 800 dollars

- 9.23 À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) et 1079 (XXXIX) et dans sa décision 1995/215 « Comité des politiques de développement » et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire. Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement,

choisis dans le souci d'une bonne répartition géographique et d'une représentation équilibrée des deux sexes. Il comprend des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des questions nouvelles et au processus multilatéral. Ceux-ci sont nommés par le Conseil sur présentation d'une liste de candidats établie par le Secrétaire général en consultation avec les gouvernements intéressés. La durée de leur mandat est de trois ans.

- 9.24 Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal du statut des pays les moins avancés et tient des réunions sur la question tous les trois ans. Son programme de travail est arrêté par le Conseil. Il tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil à sa session de fond de juillet. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil peuvent proposer, par l'intermédiaire du Conseil, des thèmes à lui soumettre pour examen. S'agissant de la présentation de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que son président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter son rapport et répondre aux questions des membres du Conseil. Ses douzième et treizième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

Comité d'experts de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 332 200 dollars

- 9.25 Le Comité d'experts de l'administration publique a été créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social. Il se compose de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil, sur proposition du Secrétaire général. Il a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 juillet 2002 et tient depuis 2003 des sessions annuelles d'une semaine conformément à la résolution 2003/60 du Conseil. Il a succédé au Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques. Il a pour rôle d'aider les États Membres à acquérir les capacités nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de leur population en examinant les thèmes relatifs au rôle du secteur public dans le développement. Ses neuvième et dixième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 351 300 dollars

- 9.26 Dans sa résolution 2004/69, le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres dont la candidature a été présentée par leur gouvernement mais qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés par le Secrétaire général après que celui-ci a notifié le Conseil de sa décision de les nommer et sont choisis parmi les spécialistes des politiques et de l'administration fiscales dans le souci d'une représentation géographique équitable, qui permette une représentation des différents régimes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit tous les ans pendant cinq jours, à Genève. Ses sixième et septième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.
- 9.27 Le mandat du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est le suivant :
- a) garder à l'examen et la mise à jour, selon que de besoin, du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement;
 - b) servir de cadre au dialogue destiné à renforcer et à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre les autorités fiscales nationales;
 - c) examiner la façon dont les questions nouvelles ou qui se font jour pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des

recommandations appropriées; d) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et la prestation d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition; e) aider ces pays à traiter toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.

- 9.28 Dans sa résolution 2006/48, le Conseil a pris note de la création de quatre sous-comités chargés d'examiner les questions de fond, à savoir les abus de convention fiscale, l'entraide en matière de recouvrement de créances fiscales, la définition de l'établissement stable, les échanges de renseignements et deux groupes de travail chargés de s'occuper des arbitrages fiscaux internationaux et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement. À sa deuxième session, le Comité a créé un nouveau sous-comité chargé du règlement des différends qui remplace le groupe de travail sur les arbitrages fiscaux et un nouveau groupe de travail du traitement des instruments financiers islamiques, tandis que le sous-comité de l'entraide a achevé ses travaux.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 100 900 dollars

- 9.29 Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), dont il a fait l'un de ses organes subsidiaires intergouvernementaux et qu'il a conçu comme une instance intergouvernementale permanente chargée de l'élaboration des politiques et des grandes orientations concernant les forêts. Le Forum a pour principaux objectifs de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer les engagements politiques à long terme pris à cet égard. Il est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun d'eux participant pleinement à ses travaux sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote.
- 9.30 Le Forum fonctionne sur la base d'un programme de travail pluriannuel et a pour principales fonctions : d'appuyer l'action menée pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; de faciliter l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; d'élaborer des politiques; d'assurer, au niveau international, la coordination entre les organisations, les instruments et les institutions; de mener des activités de suivi et d'évaluation et d'établir des rapports; et de renforcer l'engagement politique. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé : a) de renforcer l'arrangement international sur les forêts et de fixer des objectifs d'ensemble sur les forêts en vue d'accomplir des progrès d'ici à 2015; et b) qu'après sa septième session, en 2007, le Forum se réunirait tous les deux ans pour une durée maximale de deux semaines conformément à un programme de travail pluriannuel qu'il adopterait à sa septième session. La neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts doit se tenir en 2011.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 351 300 dollars

- 9.31 Dans sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones composée de 16 membres, dont 8 seraient proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et les 8 autres seraient nommés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux, par le truchement de leurs coordonnateurs, et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, compte tenu de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde et des principes de transparence, de

représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, y compris des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres de l'Instance permanente siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou renommés pour une autre période. Les États, les organismes des Nations Unies et organes de l'ONU, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer aux travaux de l'Instance permanente en qualité d'observateurs. Les organisations des populations autochtones peuvent également le faire selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

- 9.32 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours ouvrables à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siègne de l'Organisation des Nations Unies, ou en tout autre lieu que l'Instance pourrait choisir conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Les neuvième et dixième sessions de l'Instance permanente doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 781 300 dollars

- 9.33 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, le Sous-Secrétaire général au développement économique et la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme.
- 9.34 Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel au Conseil économique et social et autres organes intergouvernementaux compétents. Il fait également office de secrétaire de secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique seconde le Secrétaire général adjoint en donnant des conseils techniques sur les questions de développement et en supervisant et coordonnant l'analyse des données et la collecte de l'information, et est chargé de la coordination globale des activités de coopération technique.
- 9.35 Les fonctions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, qui rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à l'égalité des sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux des organismes des Nations Unies pour intégrer ce principe dans tous les domaines d'activité, sont décrites dans le sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme). Avec la Coordonnatrice pour les questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche d'aider les directeurs de programme à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale en ce qui concerne la représentation des femmes. En sa qualité de présidente du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, la Conseillère spéciale guide les travaux relatifs à l'intégration des préoccupations des femmes, tant pour les questions de fond que pour les activités opérationnelles.

- 9.36 Le Bureau du Secrétaire général adjoint appuie et conseille le Secrétaire général adjoint, et, lorsqu'il y a lieu, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département. Il seconde également le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement.

Tableau 9.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'exécution complète des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières, notamment en ce qui concerne les aspects du budget-programme qui ont trait aux programmes et le contrôle et l'évaluation des programmes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme du travail	a) i) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 93 % des produits exécutés dans les délais prévus 2008-2009 (estimation) : 93 % des produits exécutés dans les délais prévus 2010-2011 (objectif) : 93 % des produits exécutés dans les délais prévus ii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : taux d'exécution du budget de 99 % 2008-2009 (estimation) : taux d'exécution du budget de 99 % 2010-2011 (objectif) : taux d'exécution du budget de 99 %
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prévus	b) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 160 jours 2008-2009 (estimation) : 190 jours 2010-2011 (objectif) : 180 jours
c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes	c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 %

2008-2009 (estimation) : 10 %

2010-2011 (objectif) : 12 %

ii) Accroissement du pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur engagés pour une durée d'au moins un an

Mesure des résultats

2006-2007 : 46 %

2008-2009 (estimation) : 46 %

2010-2011 (objectif) : 47 %

d) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

d) Augmentation du pourcentage de documents de précession présentés dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2006-2007 : 64 %

2008-2009 (estimation) : 68 %

2010-2011 (objectif) : 70 %

e) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

e) i) Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités établis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'activités de renforcement des capacités menées par lui

Mesure des résultats

2006-2007 : 14

2008-2009 (estimation) : 18

2010-2011 (objectif) : 18

ii) Nombre de décisions adoptées aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

Mesure des résultats

2006-2007 : 39

2008-2009 (estimation) : 40

2010-2011 (objectif) : 40

Tableau 9.9

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	5 075,2	5 426,1	16	16
Autres objets de dépense	1 386,0	1 355,2	—	—
Total partiel	6 461,2	6 781,3	16	16
Fonds extrabudgétaires	—	—	—	—
Total	3 461,2	6 781,3	16	16

- 9.37 Le montant de 5 426 100 dollars permettrait de financer 16 postes [1 secrétaire-général adjoint, 2 sous-secrétaires généraux, 7 administrateurs et 6 agents des services généraux (Autres classes)] et représente une augmentation de 350 900 dollars, imputable au financement intégral d'un poste P-5 approuvé au cours de l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 aux fins du renforcement des activités touchant au développement. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (1 355 200 dollars), qui représente une diminution de 30 800 dollars, permettrait notamment de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de couvrir les dépenses afférentes aux heures supplémentaires, au recrutement de consultants, aux voyages du personnel et à la contribution de l'ONU aux activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. La diminution de 30 800 dollars enregistrée à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) correspond aux besoins effectifs, compte tenu des dépenses constatées au cours des exercices biennaux les plus récents.

C. Programme de travail

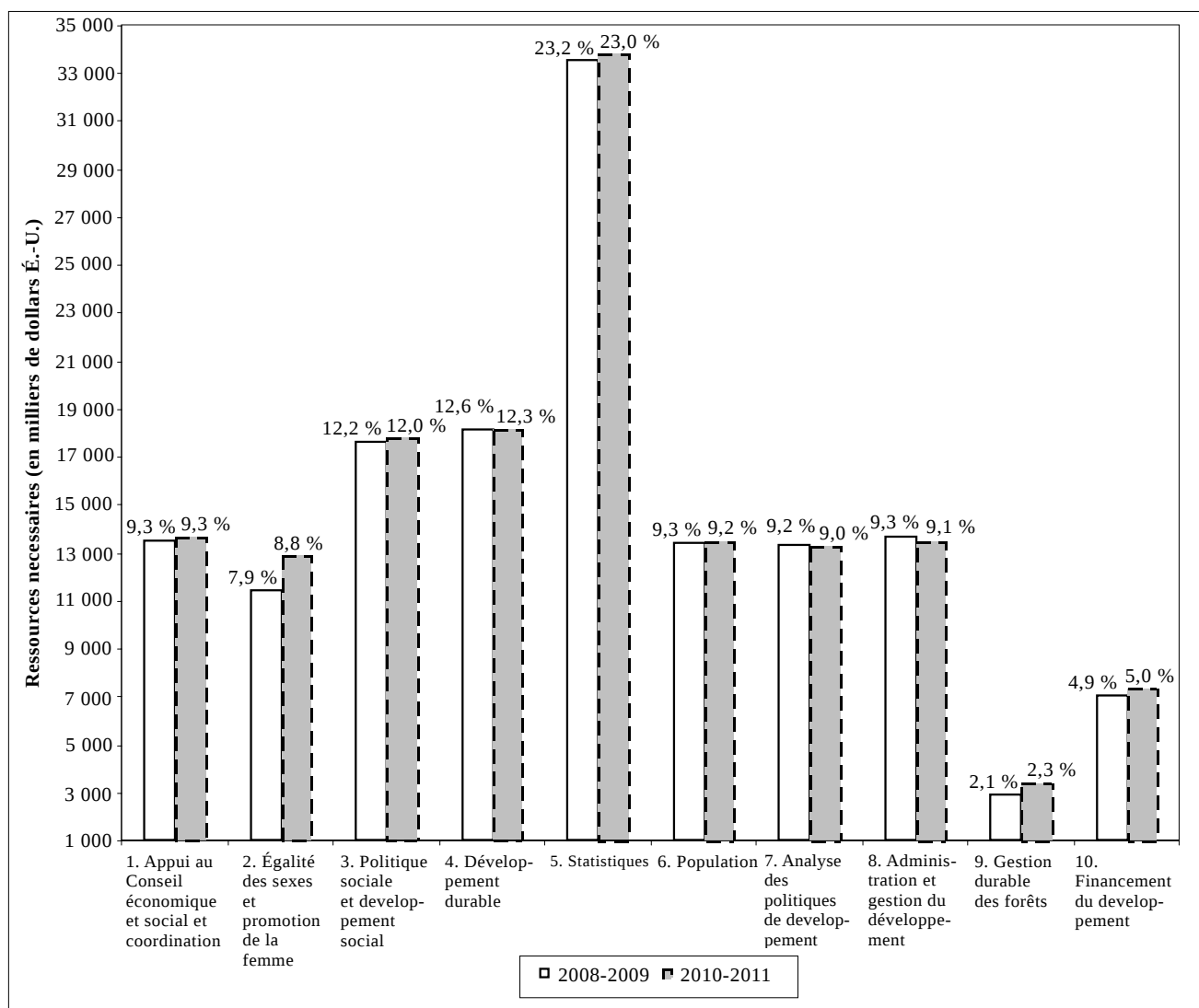
Tableau 9.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	13 510,9	13 695,9	47	46
2. Égalité des sexes et promotion de la femme	11 411,6	12 886,4	42	42
3. Politique sociale et développement social	17 601,8	17 750,2	61	60
4. Développement durable	18 168,2	18 165,2	61	59
5. Statistiques	33 536,6	33 775,2	124	124
6. Population	13 373,3	13 521,7	46	45
7. Analyse des politiques de développement	13 327,1	13 316,9	46	46

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
Sous-programme	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
8. Administration publique et gestion du développement	13 461,3	13 451,1	49	49
9. Gestion durable des forêts	3 105,5	3 451,3	8	8
10. Financement du développement	7 061,5	7 356,2	23	23
Total partiel	144 557,8	147 370,1	507	502
Fonds extrabudgétaires	50 733,3	48 572,6	17	18
Total	195 291,1	195 942 ,7	524	520

Ressources nécessaires par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 695 900 dollars

- 9.38 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie indiquée dans le sous-programme 1 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière d'appui aux efforts déployés pour promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure intégration dans la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement, qui regroupe les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées

a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière d'élaboration, de coordination et d'harmonisation des politiques, de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et dans le renforcement de l'articulation entre les politiques et les activités opérationnelles de développement, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement

Indicateurs de succès

a) i) Accroissement du nombre de conclusions concertées et de déclarations présidentielles témoignant d'un consensus sur les principales questions de développement

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 conclusions concertées et déclarations présidentielles comportant des principes et des mesures aisément identifiables en ce qui concerne les progrès réalisés sur des questions relevant spécifiquement du développement

2008-2009 (estimation) : 6 conclusions concertées et déclarations présidentielles comportant des principes et des mesures aisément identifiables en ce qui concerne les progrès réalisés sur des questions relevant spécifiquement du développement

2010-2011 (objectif) : 6 conclusions concertées et déclarations présidentielles comportant des principes et des mesures aisément identifiables en ce qui concerne les progrès réalisés sur des questions relevant spécifiquement du développement

ii) Nombre accru de plans de développement nationaux basés sur les politiques convenues

Mesure des résultats

2006-2007 : 35 pays disposant de plans de développement nationaux, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres documents de stratégie nationaux reflétant le consensus international

2008-2009 (estimation) : 40 pays disposant de plans de développement nationaux, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres documents de stratégie nationaux reflétant le consensus international

2010-2011 (objectif) : 50 pays disposant de plans de développement nationaux, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres documents de stratégie nationaux reflétant le consensus international

iii) Augmentation du nombre d'États Membres participant à l'examen ministériel annuel

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 pays présentant, pendant l'examen ministériel annuel, des exposés nationaux facultatifs qui recensent les pratiques optimales et les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

2008-2009 (estimation) : 6 pays présentant, pendant l'examen ministériel annuel, des exposés nationaux facultatifs qui recensent les pratiques optimales et les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

2010-2011 (objectif) : 6 pays présentant, pendant l'examen ministériel annuel, des exposés nationaux facultatifs qui recensent les pratiques optimales et les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

iv) Augmentation du nombre d'intéressés participant au Forum pour la coopération en matière de développement

b) Rôle renforcé du Conseil économique et social dans le pilotage de ses organes subsidiaires et la promotion de l'exécution coordonnée et cohérente des activités dans le système des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 groupes principaux
(organisations non gouvernementales, fonds internationaux, parlementaires, secteur privé, milieux universitaires) représentés au Forum pour la coopération en matière de développement

2008-2009 (estimation) : 6 groupes principaux (organisations non gouvernementales, fonds internationaux, parlementaires, secteur privé, milieux universitaires) représentés au Forum pour la coopération en matière de développement

2010-2011 (objectif) : 6 groupes principaux (organisations non gouvernementales, fonds internationaux, parlementaires, secteur privé, milieux universitaires) représentés au Forum pour la coopération en matière de développement

b) i) Multiplication des questions identiques dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques chargées de donner suite aux travaux du Conseil économique et social ou de les compléter

Mesure des résultats

2006-2007 : 15 questions identiques
2008-2009 (estimation) : 16 questions identiques

2010-2011 (estimation) : 16 questions identiques

ii) Nombre de mesures prises par les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour donner suite aux initiatives de coordination des politiques et aux documents d'orientation du Conseil

Mesure des résultats

2006-2007 : 20 mesures
2008-2009 (estimation) : 20 mesures
2010-2011 (objectif) : 20 mesures

iii) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux débats de cet organe

	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 36 déclarations officielles émises par des organisations non gouvernementales 2008-2009 (estimation) : 36 déclarations officielles émises par des organisations non gouvernementales 2010-2011 (objectif) : 40 déclarations officielles émises par des organisations non gouvernementales
c) Rôle renforcé du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit et interaction plus étroite avec le Conseil de sécurité, ainsi qu'il en a décidé	c) Nombre accru de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur les perspectives de développement à long terme des pays sortant d'un conflit, ainsi que d'avis adressés à la Commission de consolidation de la paix <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 6 recommandations 2008-2009 (estimation) : 6 recommandations 2010-2011 (objectif) : 6 recommandations

Facteurs externes

- 9.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si : a) les décideurs, aux niveaux national et international, sont pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social; b) la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée et du Conseil.

Produits

- 9.40 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions plénières (32); l'année internationale pour le rapprochement des cultures – Comité spécial (1); les séances officielles et les consultations officielles de la Deuxième Commission (50); les tables rondes et débats interactifs des Deuxième et Troisième Commissions et les discours liminaires prononcés dans le cadre de leurs travaux (6); la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (4);
 - b. Documentation à l'usage d'organes délibérants : rapports sur la Décennie 2001-2010 pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (2); les contributions au rapport sur les progrès de l'application des dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, dans le cadre du rapport de synthèse sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005 (2); une culture de la paix (1); la mise en valeur des ressources humaines (1); la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations

Unies pour l’alphabétisation (1); la promotion de la compréhension, de l’harmonie et de la coopération culturelles et religieuses (1); la sécurité routière dans le monde (1); la communication au service du développement (1); le développement industriel (1); le retour ou la restitution de biens culturels aux pays d’origine (1); la mondialisation et l’interdépendance (2); le rôle du Conseil économique et social dans l’application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l’égide de l’Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (2);

ii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels destinés aux réunions : séances tenues dans le cadre du dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales (2); réunions avec la participation d’éminents chercheurs et experts dans divers domaines relatifs au développement (2); réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques (2); séances et consultations officielles des sessions d’organisation, des sessions de fond et des reprises de session du Conseil (140); réunions du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d’un conflit et du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4); réunions préparatoires au niveau mondial sur l’examen ministériel annuel (2); tables rondes sur les questions nouvelles intéressant la coopération pour le développement au sein de l’ONU et activités opérationnelles (12); réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2); débats thématiques du Conseil économique et social (2);
- b. Documentation à l’usage d’organes délibérants : rapports sur le thème de l’examen ministériel annuel (2); le programme d’aide à long terme pour Haïti (2); les progrès accomplis dans l’application de la résolution 59/250 de l’Assemblée générale, relative à l’examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2); l’Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (1); les actions entreprises par les conseils d’administration et les organes directeurs en matière de simplification et d’harmonisation des pratiques commerciales (2); les statistiques relatives aux activités opérationnelles de développement (2); le réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies (2); les tendances de la coopération internationale aux fins du développement (1); la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (1); les questions de coordination (2); le rôle du Conseil économique et social dans l’application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l’égide de l’Organisation des Nations Unies (2); le débat thématique organisé dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); l’Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (1);

iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :

- a. Services fonctionnels destinés aux réunions : séances des sessions de fond ordinaires et des reprises de session de fond du Comité chargé des organisations

- non gouvernementales (70); réunions ponctuelles du Comité, réunions de son groupe de travail officieux et réunions officielles, en fonction des besoins (12);
- b. Documentation à l'usage des organes délibérants : rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur ses sessions de fond ordinaires, les reprises de ses sessions et les reprises de ses sessions spéciales (5);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : six groupes d'experts sur : l'appui aux préparatifs de l'examen ministériel annuel (4); le dialogue coordonné et ciblé avec les principales parties prenantes sur les objectifs et le programme des travaux préparatoires du Forum biennal de haut niveau sur la coopération pour le développement; et l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : débat de haut niveau du Conseil économique et social (2);
- ii) Expositions, visites guidées et conférences : Salon de l'innovation (2);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures pour les fondations et le secteur privé (1); bulletin d'information du Conseil économique et social (8); calendrier du Conseil économique et social (2); dépliant du Conseil économique et social (2);
- iv) Manifestations spéciales : Forum pour la coopération en matière de développement – manifestations parallèles (3); forum de haut niveau des organisations non gouvernementales (4); organisation, s'il y a lieu, conformément au Règlement du Conseil, de tables rondes, groupes de discussion et de débats avec la participation d'experts de l'extérieur, d'organisations non gouvernementales et de divers organismes et des milieux d'affaires et universitaires, parallèlement aux séances officielles du Conseil et dans le cadre des préparatifs de ses sessions (16);
- v) Supports techniques : portail du Forum sur la coopération pour le développement, bulletins d'information et autres matériaux d'information (2); dialogue en ligne sur l'examen ministériel annuel (2); établissement et tenue à jour d'une base de données des exposés nationaux facultatifs présentés dans le cadre de l'examen ministériel annuel, sur le thème des pratiques optimales en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international (1); entretien du système des « comités sans papier » (1); Réseau régional informel ONU-Organisations non gouvernementales (ONU-ONG) : mise à jour du bulletin mensuel d'information (8); site Internet ONU-ONG : matériel pédagogique et comptes rendus des réunions sur le renforcement des capacités (10); actualisation et maintenance de la page d'accueil du Conseil économique et social (1); production vidéo et annonces de service public (1); transmission par Internet du débat de haut niveau du Conseil économique et social et de la conférence sur la philanthropie (4);
- vi) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations : réunions consultatives interinstitutions sur les mécanismes de coordination; réunions interinstitutions relatives au tabac, au VIH/sida, aux questions autochtones et spatiales (10), ainsi que réunions dans le cadre du suivi consécutif au Sommet mondial sur la société de l'information (5);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Organisation d'ateliers et prestation de services à l'intention des organisations non gouvernementales locales afin de renforcer leurs capacités et leur impact sur les bénéficiaires

de leur action et sur le développement de la localité ou du pays où elles exercent leurs activités (4).

Tableau 9.12

Ressources nécessaires, sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	12 705,9	12 856,0	47	46
Autres objets de dépense	805,0	839,9	—	—
Total partiel	13 510,9	13 695,9	47	46
Fonds extrabudgétaires	1 511,3	1 529,5	—	2
Total	15 022,2	15 225,4	47	48

- 9.41 Le montant de 12 856 000 dollars, qui représente une hausse nette de 150 100 dollars, doit permettre de financer 46 postes, dont 28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et 18 postes d'agent des services généraux, pour assurer le service des séances des organes intergouvernementaux et d'autres organes, tels que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit; d'établir la documentation, les publications et les supports techniques (site Web, bulletins d'information, brochures) nécessaires pour préparer les séances de ces organes; d'organiser des activités de coopération technique (séminaires, ateliers, projets opérationnels); d'appuyer l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement; et de fournir des services fonctionnels et un appui au Forum pour la coopération en matière de développement et à l'examen ministériel annuel. L'augmentation nette de 150 100 dollars s'explique par : a) le financement intégral d'un poste P-4 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 pendant l'exercice biennal 2008-2009 en vue du renforcement des activités relatives au développement (299 800 dollars); cette hausse est en partie compensée par b) la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) destinée à rationaliser et simplifier la structure des postes grâce à une refonte et une optimisation du calendrier et des méthodes d'exécution des mandats (149 700 dollars). Le montant de 839 900 dollars requis pour les dépenses hors postes, en hausse de 34 900 dollars, doit permettre de financer principalement : a) des consultants; b) des groupes d'experts; c) les voyages du personnel; d) des services contractuels; et e) la contribution de l'ONU aux travaux du Sous-Comité de la nutrition du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Cette augmentation est en grande partie due aux ressources supplémentaires requises pour les services contractuels destinés à la reconfiguration et à l'actualisation de la page d'accueil du Conseil économique et social, et à sa présentation dans plusieurs langues officielles.
- 9.42 Pendant l'exercice 2010-2011, les fonds extrabudgétaires projetés (1 529 500 dollars) serviront à : a) s'assurer de la participation multipartite au processus préparatoire de l'examen ministériel annuel; b) s'assurer les concours d'experts extérieurs en vue d'améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et c) appuyer les préparatifs, au niveau mondial, du Forum sur la coopération

pour le développement, y compris le financement des études de fond, les réunions préparatoires aux niveaux mondial et régional, et les réunions des groupes d'experts.

Sous-programme 2 Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation); 12 886 400 dollars

- 9.43 La responsabilité fonctionnelle du sous-programme 2 incombe au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et à la Division de la promotion de la femme. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie présentée au sous-programme 2 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.13

Objectifs de l'exercice biennal, résultats escomptés, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Accélérer l'avènement de l'égalité des sexes et renforcer la promotion de la femme, notamment de sa capacité de jouir pleinement de ses droits fondamentaux

Réalisations escomptées

a) Progrès en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination sexiste grâce à un effort de promotion de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Indicateurs de succès

a) i) Multiplication des mesures et des initiatives prises aux niveaux national et régional pour appliquer le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes de formes de discrimination à l'égard des femmes et le Document final du Sommet mondial de 2005

Mesure des résultats

2006-2007 : 120 déclarations sur les politiques et les mesures adoptées
2008-2009 (estimation) : 160 déclarations sur les politiques et les mesures adoptées
2010-2011 (objectif) : 200 déclarations sur les politiques et les mesures adoptées

ii) Augmentation du nombre de représentants d'organisations non gouvernementales qui participent aux travaux de la Commission de la condition de la femme

Mesure des résultats

2006-2007 : 3 150 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées par le Conseil économique et social

- 2008-2009 (estimation) : 2 000 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées par le Conseil économique et social
2010-2011 (objectif) : 3 000 représentants d'organisations non gouvernementales accrédités par le Conseil économique et social
- b) Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment de promouvoir l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale
- b) i) Augmentation du nombre d'États membres rendant compte à la Commission de la condition de la femme des mesures qu'ils ont prises pour institutionnaliser l'égalité des sexes sur le plan national
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 130 États Membres
2008-2009 (estimation) : 65 États Membres
2010-2011 (objectif) : 100 États Membres
- ii) Accroissement de la proportion de résolutions et de décisions des commissions techniques du Conseil économique et social faisant une place aux questions d'égalité des sexes
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 23 % des résolutions
2008-2009 (estimation) : 24 % des résolutions
2010-2011 (objectif) : 25 % des résolutions
- c) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes et de prendre des mesures ciblées pour accorder aux femmes toute la place voulue dans leurs politiques et programmes
- c) i) Multiplication des mesures prises par les organismes des Nations Unies, à titre individuel ou collectif, pour faire une place aux questions d'égalité des sexes dans leurs politiques, programmes et projets
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 79 rapports d'organismes sur les mesures prises
2008-2009 (estimation) : 75 rapports d'organismes sur les mesures prises
2010-2011 (objectif) : 81 rapports d'organismes sur les mesures prises
- ii) Amélioration de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes grâce à l'application par les organismes des Nations Unies d'une politique de parité en matière de ressources humaines

	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 initiatives et enquêtes effectuées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes 2008-2009 (estimation) : 3 initiatives et enquêtes effectuées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes 2010-2011 (objectif) : 6 initiatives et enquêtes effectuées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes
d) Meilleure connaissance des mesures d'application des résolutions et décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes, notamment la question des femmes et des conflits armés, et renforcement de l'appui de politique générale dont elles bénéficient	d) Augmentation du nombre de politiques et de plans d'action établis par les divers organismes des Nations Unies avec le concours du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, dans le domaine de l'application des résolutions et décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes, notamment la question des femmes et des conflits armés
	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 269 initiatives pour le premier plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité 2008-2009 (estimation) : 331 initiatives pour le premier plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité 2010-2011 (objectif) : 361 initiatives pour le premier plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Facteurs externes

- 9.44 Le sous-programme doit permettre de réaliser ses objectifs et réalisations escomptées si les États Membres et les organismes du système des Nations Unies donnent la priorité à la problématique hommes-femmes et à la promotion de la femme.

Produits

9.45 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels, y compris réunions plénières de la Deuxième et de la Troisième Commissions (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : les activités futures de l'INSTRAW (2); amélioration de la situation des femmes en milieu rural (1); amélioration de la condition de la femme dans le système des Nations Unies (1); intensification des efforts pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes (2); mesures prises et progrès accomplis concernant le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); traite des femmes et des filles (1); violence contre les travailleuses migrantes (1); participation des femmes au développement (1);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions et consultations officieuses (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les femmes, la paix et la sécurité (2);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels aux réunions plénières (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'intégration des femmes dans tous les programmes et politiques du système des Nations Unies (2); renforcement de l'INSTRAW (2);
 - iv) Commission de la condition de la femme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (8); services fonctionnels pour les réunions de la Commission (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : directive concernant les débats de la deuxième table ronde de haut niveau sur le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (2); rapport sur les moyens de mettre fin aux mutilations génitales féminines (1); listes des communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2); contributions au débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); rapports sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des femmes au développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis en particulier sur le thème prioritaire (2); ordre du jour provisoire, annotations et projet d'organisation du travail (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage, y compris ceux qui sont par la suite emprisonnés, dans les conflits armés (1); rapports sur les thèmes prioritaires indiqués dans le programme de travail de la Commission à long terme (2); rapports sur la situation des femmes palestiniennes et l'assistance à celles-ci (2).

- v) Groupes spéciaux d'experts : 16 réunions de groupes spéciaux d'experts sur : l'intégration de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (1); les moyens de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée dans le système des Nations Unies (1); thèmes/questions prioritaires en prévision des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de la Commission de la condition de la femme (2); dialogue interactif pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées concernant un thème prioritaire lors d'une session précédente de la Commission de la condition de la femme (2); groupes d'études et tables rondes interactives de haut niveau sur les expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements précédents concernant le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (6 groupes de discussion et 4 tables rondes);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série : *Network* (le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme); inventaire des activités sur la violence contre les femmes – bulletin électronique (6); *Women 2000 and beyond* (4); *words to action : violence against women* – bulletin d'information électronique (8);
 - ii) Autres publications : enseignements tirés du renforcement des capacités concernant l'intégration des femmes dans le système des Nations Unies (le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); panoplie opérationnelle pour l'intégration de la femme dans les mécanismes de développement nationaux (1); thème qui sera retenu sur la base de l'étude du Programme d'action de Beijing 15 ans après son adoption (1); renforcement des mécanismes de responsabilisation pour l'intégration des femmes dans le système des Nations Unies (le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1);
 - iii) Documents et travaux : poursuite de l'élaboration, de la conception, de la mise à jour et de la gestion du site Web de la Division de la promotion de la femme (2); poursuite de l'élaboration, de la conception et de la gestion du site Web du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité des sexes (2); poursuite de l'élaboration, de la conception, de la mise à jour et de la gestion du site Web de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (2); poursuite de l'élaboration, de la conception, de la mise à jour et de la gestion du site Web de Women Watch (2); poursuite de l'élaboration, de la conception, de la mise à jour et de la gestion de la base de données coordonnées sur la violence contre les femmes (2); directives, listes récapitulatives et instruments pour assurer l'équilibre des effectifs entre les deux sexes (1); directives, listes récapitulatives et instruments sur l'intégration des femmes (1); directives, listes récapitulatives et instruments sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des femmes aux niveaux national et régional (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur les moyens de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée dans le système des Nations Unies (1); rapports sur les travaux du groupe d'experts sur la violence contre les femmes, y compris la traite des femmes et des filles (2); rapports sur les travaux de la réunion du groupe d'experts sur les thèmes/questions prioritaires que la Commission de la condition de la femme a définis (4);
 - iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : rapport de la réunion annuelle du Réseau interorganisations pour les femmes et l'égalité des sexes (2).

Tableau 9.14

Ressources nécessaires, sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	10 644,8	12 093,1	42	42
Autres objets de dépense	766,8	793,3	—	—
Total partiel	11 411,6	12 886,4	42	42
Fonds extrabudgétaires	2 336,9	2 644,3	3	1
Total	13 748,5	15 530,7	45	43

- 9.46 Le montant de 12 093 100 dollars, en augmentation de 1 448 300 dollars, permettra de financer 42 postes : a) 1 poste de sous-secrétaire général, 8 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes; et b) 19 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux à la Division de la promotion de la femme. Ces postes doivent permettre de coordonner les activités interinstitutions concernant l'intégration des femmes; la participation des femmes à la paix et à la sécurité; la lutte contre la violence contre les femmes, l'amélioration de la condition de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies; le service du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes; le service des points de l'ordre du jour relatifs à l'égalité des sexes dans les réunions intergouvernementales, l'appui au Bureau de la Commission de la condition de la femme; la participation des organisations non gouvernementales aux activités liées à l'égalité des sexes de l'Organisation; la supervision du suivi et de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et l'établissement de rapport à cet égard; la réalisation d'activités de sensibilisation par des publications et des manifestations et la prestation de services d'assistance technique aux États Membres à leur demande. L'augmentation de 1 448 300 dollars s'explique par le financement intégral de cinq postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, au cours de l'exercice biennal 2008-2009, pour renforcer les activités de développement. Le montant de 793 300 dollars pour les objets de dépense autres que les postes, soit une augmentation nette de 26 500 dollars, permet de financer principalement : a) des consultants; b) des groupes d'experts; c) les frais de voyage du personnel; d) les services contractuels; et e) d'autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation nette de 26 500 dollars s'explique par les besoins supplémentaires de services contractuels pour créer un site de retransmissions sur le Web avec les groupes interactifs et les tables rondes, cette augmentation étant en partie compensée par une diminution des dépenses de services de consultants connexes.
- 9.47 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires dont le montant devrait atteindre 2 644 300 dollars au titre de ce sous-programme serviront notamment à : a) l'appui au programme de travail, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des recommandations de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session, et des engagements pris en ce qui concerne l'égalité des sexes dans la Déclaration du Millénaire et le document final du Sommet mondial de 2005; et b) la réalisation des activités axées sur l'élimination de la violence contre les femmes, en particulier en

ce qui concerne la suite donnée à l'étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes et l'intensification des efforts pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes, ainsi que les activités d'appui à la campagne pluriannuelle à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2008-2015 intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

Sous-programme 3 Politiques sociales et développement

Ressources nécessaires (avant actualisation) : 17 750 200 dollars

- 9.48 La responsabilité principale de la mise en œuvre du programme est confiée à la Division des politiques sociales et du développement. Le programme de travail sera mis en œuvre conformément à la stratégie indiquée au sous-programme 3 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale, lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du développement social et accroître les capacités nationales, en prêtant une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à l'insertion sociale, surtout dans le cas des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des jeunes et des peuples autochtones

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Contribution aux débats et accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des organes intergouvernementaux des Nations Unies

a) i) Pourcentage de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées

Mesure des résultats

2006-2007 : 90 %

2008-2009 (estimation) : 92 %

2010-2011 (objectif) : 94 %

ii) Accroissement du nombre de programmes émanant des organismes des Nations Unies consacrés au développement social

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 programmes

2008-2009 (estimation) : 10 programmes

2010-2011 (objectif) : 12 programmes

b) Renforcement de la capacité des États Membres et de la société civile d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux

b) i) Augmentation des effectifs nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local

Mesure des résultats

2006-2007 : 120 membres des effectifs nationaux

	2008-2009 (estimation) : 250 membres des effectifs nationaux 2010-2011 (objectif) : 300 membres des effectifs nationaux ii) Augmentation du nombre de mesures sociales prises par les pays, avec le concours de la Division des politiques sociales et du développement social, pour favoriser la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale, les dépenses sociales et l'insertion <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 45 mesures 2008-2009 (estimation) : 120 mesures 2010-2011 (objectif) : 220 mesures
c) Amélioration de la connaissance et de l'appréciation des questions de développement social par les gouvernements, la société civile et le secteur privé	c) i) Amélioration de l'accès aux données de recherche et d'analyse de l'ONU, notamment du point de vue de la rapidité <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2,4 millions de visites et de téléchargements du site Web 2008-2009 (estimation) : 2,5 millions de visites et de téléchargements du site Web 2010-2011 (objectif) : 2,6 millions de visites et de téléchargements du site Web ii) Multiplication des réunions multipartites sur les questions liées au développement social <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 104 réunions 2008-2009 (estimation) : 108 réunions 2010-2011 (objectif) : 110 réunions

Facteurs externes

- 9.49 Le sous-programme doit permettre de réaliser ses objectifs et réalisations escomptées si les gouvernements et les autres parties prenantes collaborent à la réalisation du programme d'activité proposé.

Produits

- 9.50 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels, notamment aux réunions plénières de la Deuxième et de la Troisième Commissions (32);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : les coopératives (1); suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (1); suivi du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (1); ordre mondial privilégiant l'humain (1); mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (1); réalisation des objectifs de la Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (1); suite donnée aux documents issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); microcrédit (1); politiques et programmes associant les jeunes : poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse (*Rapport mondial sur la jeunesse 2011*) (1); lutte contre la pauvreté (2); état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (2); *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1) :
- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (20);
- iii) Commission du développement social :
 - a. Réunions intersessions du Bureau (20); réunions de la Commission (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : l'emploi (2); l'intégration du handicap dans le programme de développement (1); note sur les questions nouvelles (2); thèmes prioritaires pour 2010 et 2011 (2); rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés sur le suivi de l'application des règles pour l'égalisation des chances des handicapés (2); rapports des groupes d'experts sur les thèmes prioritaires des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission du développement social (2); examen et évaluation du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement (1); dimensions sociales du Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2);
- iv) Instance permanente sur les questions autochtones :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la neuvième et de la dixième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2); réunions de présession de l'Instance permanente (8); réunions du Bureau de l'Instance permanente sur les questions autochtones en ce qui concerne le programme de subventions modestes au titre du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports complets sur la suite donnée aux huitième et neuvième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2); documents de séance présentés par des gouvernements, des organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (8); rapports des organes d'experts/rapporteurs de l'Instance permanente (6); rapports analytiques sur la suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente et autres activités connexes par différents organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, y compris des rapports par les rapporteurs spéciaux de l'Instance permanente (40); ordre du jour provisoire des sessions de l'Instance permanente (2);

- v) Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels aux réunions de la Conférence des États Parties et aux groupes de travail intersessions (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2); rapports des groupes de travail de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (4);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : 14 groupes d'experts sur les thèmes prioritaires de la Commission du développement social pour 2010 et 2011 (2); réunions-débats concernant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission du développement social (4); rôle des coopératives dans le développement en prévision de l'Année internationale des coopératives; poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002; mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès accomplis et contraintes; évaluation des politiques familiales; élaboration de politiques inclusives : promotion de l'intégration sociale en vue d'une société prospère et pacifique; approche fondée sur les droits de l'homme pour intégrer la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement international; la Convention relative aux droits des personnes handicapées en tant qu'instrument de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; thèmes prioritaires de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2010 et en 2011 (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1); *Rapport mondial sur la jeunesse* (2);
 - ii) Autres publications isolées : renforcement des capacités concernant le vieillissement (1); élaboration de politiques inclusives : promotion de l'intégration sociale en vue d'une société prospère et pacifique (1); élaboration de politiques familiales (1); ressources pour l'intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement international (1);
 - iii) Documents techniques : versions en format accessible des documents et publications concernant les personnes handicapées (1); base de données sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); analyse des progrès accomplis concernant les questions autochtones pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement (1); bulletins d'information électroniques sur le vieillissement (United Nations Network on Ageing) (1); bulletins d'information électroniques sur les coopératives (Cooperative Focus) (1); bulletins d'information électroniques sur les handicaps (Enable) (1); bulletins d'information électroniques sur les jeunes (Youth Flash) (1); bulletin d'information sur les activités de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); mises à jour périodiques des sites Web de la Division (1); élaboration de documents techniques sur les questions autochtones pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions (1); outils de référence concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1);
 - iv) Manifestations spéciales : organisation de manifestations culturelles à l'occasion de la session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2);

- organisation d'exposés spéciaux et de débats-réunions multipartites sur les questions autochtones (12);
- v) Communiqués, conférences de presse : conférences de presse sur les questions autochtones (4);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : les réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions autochtones et les questions que posent les handicaps (1); Groupe d'appui interorganisations à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); les réunions du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (2); le Comité de gestion des directives du Plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les questions autochtones (12);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs, à la demande des États Membres, pour évaluer et analyser leur situation socioéconomique, les objectifs de développement, les politiques, les arrangements institutionnels et la gestion;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : formation de groupe (colloques, séminaires et ateliers) pour promouvoir des réseaux, des activités de sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de recherche, de planification des politiques, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes et politiques de développement (4);
 - iii) Projets opérationnels : direction, gestion des capacités institutionnelles et transfert de technologies en ce qui concerne la formulation des politiques, l'élaboration de programmes et projets et la gestion de programmes au niveau national.

Tableau 9.16

Ressources nécessaires, sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	16 276,6	16 426,8	61	60
Autres objets de dépense	1 325,2	1 323,4	—	—
Total partiel	17 601,8	17 750,2	61	60
Fonds extrabudgétaires	2 496,0	2 396,0	3	1
Total	20 097,8	20 146,2	64	61

- 9.51 Le montant prévu de 16 426 800 dollars, soit une augmentation nette de 150 200 dollars, permet de financer 60 postes (40 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 20 agents des services généraux). Ces postes sont nécessaires pour fournir un appui normatif, analytique et opérationnel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans un grand nombre de domaines socioéconomiques, compte tenu des tendances nationales et mondiales, ainsi que des nouvelles questions; services fonctionnels aux réunions des organismes intergouvernementaux; promotion du dialogue avec les principales parties prenantes; élaboration de rapports et de publications; organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et de

réunions-débats; prestation de services consultatifs. L'augmentation nette de 150 200 dollars s'explique par : a) le financement intégral d'un poste P-4 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 63/260, pendant l'exercice biennal 2008-2009, pour renforcer les activités de développement (299 800 dollars) et appuyer le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones; elle est compensée en partie par b) la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour rationaliser et simplifier la structure des postes en réaménageant et en optimisant les calendriers et méthodes de réalisation des activités prescrites par les organes délibérants (149 600 dollars). Le montant de 1 323 400 dollars pour les objets de dépense autres que les postes, soit une légère diminution de 1 800 dollars, permettra de financer, notamment : a) le personnel temporaire autre que pour les réunions; b) les consultants; c) les groupes d'experts, d) les frais de voyage du personnel; e) les services contractuels et f) la contribution à la part des coûts du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives.

- 9.52 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires dont le montant devrait atteindre 2 396 000 dollars serviront à : a) financer la participation des représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones à d'importantes réunions entrant dans le cadre de son mandat; les services linguistiques nécessaires à l'Instance permanente pour l'élaboration de publications spéciales et l'organisation d'ateliers; mener des projets pilotes dans les pays en utilisant les contributions affectées à des fins spéciales et les subventions de faible montant dans le cadre de la Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones; b) appuyer les interventions catalytiques et innovatrices en vue de renforcer les capacités nationales, notamment les capacités des organisations non gouvernementales pour aider les personnes handicapées et contribuer aux échanges aux niveaux sous-régional, régional et interrégional sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les directives en vue de l'application intégrale de la Convention; c) participer au suivi effectif des priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social, de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire en contribuant aux travaux de recherche et à l'élaboration de documents sur les interventions catalytiques et innovatrices dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi, du travail décent et de l'insertion sociale.

Sous-programme 4 **Développement durable**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 165 200 dollars

- 9.53 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division du développement durable. Sa mise en œuvre se fera conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 4 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Débat et consensus effectifs sur les principaux problèmes de développement durable et les volets prioritaires du programme de travail pluriannuel de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière, de l'élaboration d'un cadre de programme décennal sur des modèles de consommation et de production viables

a) Satisfaction accrue des États Membres en ce qui concerne le soutien et le service apportés aux organes intergouvernementaux, et les activités liées à la recherche de consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

Mesure des résultats

2006-2007 : 80 %

2008-2009 (estimation) : 81 %

2010-2011 (objectif) : 85 %

b) Renforcement de l'accès aux renseignements et aux connaissances sur les possibilités d'action et les mesures concrètes à appliquer pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international

b) i) Accroissement du nombre de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience

Mesure des résultats

2006-2007 : 30 contributions

2008-2009 (estimation) : 30 contributions

2010-2011 (objectif) : 40 contributions

ii) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable

Mesure des résultats

2006-2007 : 400 000 consultations

2008-2009 (estimation) : 2 millions de consultations

2010-2011 (objectif) : 2 millions de consultations

c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de mesures et de stratégies nationales de développement durable concernant l'énergie, les ressources en eau et les ressources naturelles, ainsi que la consommation et la production durables

c) i) Accroissement du nombre de pays estimant que les services consultatifs de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable

Mesure des résultats

2006-2007 : 91 % de pays indiquent que les services et projets consultatifs leur sont utiles

2008-2009 (estimation) : 92 % de pays indiquent que les services et projets consultatifs leur sont utiles

2010-2011 (objectif) : 93 % de pays indiquent que les services et projets consultatifs leur sont utiles

ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés, d'où une amélioration des connaissances et des compétences

Mesure des résultats

2006-2007 : 200 agents nationaux formés

2008-2009 (estimation) : 230 agents nationaux formés

2010-2011 (objectif) : 240 agents nationaux formés

Facteurs externes

- 9.54 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et concrétiser les réalisations escomptées, si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

- 9.55 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale – Deuxième Commission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officielles (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : suite donnée à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (3); suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable (2); sources d'énergie nouvelles et renouvelables (1); Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (1);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations officielles (Conseil économique et social) (18); séances du Conseil économique et social (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Commission du développement durable (2);
- iii) Commission du développement durable;
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Commission et des groupes de rédaction pendant les sessions (200); réunions du Bureau de la Commission et consultations officielles connexes (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information : renseignements récapitulatifs sur les partenariats (1); documents d'information sur les questions à inscrire au programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 2010-2011 (10); documents établis par les grands groupes à l'intention de la Commission du développement durable (10); notes sur les réunions du Bureau de la Commission (10); rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (1); rapport sur les partenariats au service du développement durable (1); rapport sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice, en particulier sur le module thématique devant être examiné par la Commission du développement durable (1); rapport sur l'examen des options de politique générale concernant les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière et l'élaboration d'un cadre de programme décennal sur des modèles de consommation et de production viables (10); rapport à la Commission sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable (1); rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (5);
- iv) Groupe spécial d'experts : 10 réunions portant sur : la consommation et la production viables : enjeux et solutions; la gestion des produits chimiques et des substances dangereuses : enjeux et solutions; les politiques et stratégies de promotion d'options énergétiques moins polluantes et plus durables dans le secteur des transports; la facilitation du transfert et de la diffusion de technologies de production d'énergie sans effet nuisible sur le climat et plus propres; la prise en compte de la Stratégie de Maurice dans les stratégies nationales de développement durable; l'adaptation de la planification et de la gestion des ressources en eau aux changements climatiques; l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement par le biais de stratégies nationales de développement durable; la mise à jour des directives et méthodologies concernant les indicateurs de développement durable; le rôle des partenariats au service du développement durable dans les pays en développement; le renforcement et l'élargissement de la participation des diverses parties prenantes à l'application de politiques et mesures de développement durable;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Energy and Transport Newsletter* (2) : l'innovation au service du développement durable (note d'information qui sera publiée trois fois par an) (6); *Natural Resources Forum* (publication trimestrielle) (8);

- ii) Publications isolées : pratiques de référence en matière de gestion des produits chimiques (1); rendement énergétique dans le secteur des transports (1); expériences enregistrées dans le cadre des stratégies nationales de développement durable (1); modalités de prise en compte de la Stratégie de Maurice dans les stratégies nationales de développement durable (1); gestion des ressources en eau : adaptation aux changements climatiques (1); les partenariats en tant qu'outils efficaces permettant de mieux assurer le respect des engagements pris en matière de développement durable (1); consommation et production viables : solutions au problème des changements climatiques (1); mise au point et transfert de technologies (1); tendances du développement durable : produits chimiques, déchets, transports et exploitation minière (1); tendances du développement durable : consommation et production viables (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure pour les activités de la Commission du développement durable (1); pochettes d'information et de documentation pour les sessions de la Commission du développement durable (2); brochure sur le rôle des grands groupes (1);
 - iv) Manifestations spéciales : salons du partenariat, centres de formation, y compris trousseaux pour les modèles de consommation et de production viables et manifestations organisées en marge des sessions de la Commission du développement durable (6);
 - v) Supports techniques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : enrichissement et gestion de la base de données des programmes de consommation et de production durables sur le site Web consacré au Processus de Marrakech (1); tenue, mise à jour et intégration du site Web du Processus de Marrakech au site Web de la Division du développement durable (1); gestion et mise à jour des méthodologies des indicateurs de développement durable (1); gestion et mise à jour des bases de données d'information nationales (1); gestion et mise à jour de la base de données de la Commission du développement durable sur les études de cas (1); gestion et mise à jour de la carte mondiale en ligne de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable (2); gestion et mise à jour des bases de données sur les partenariats, les grands groupes et les informations nationales (1); gestion, mise à jour et enrichissement constants du site Web de la Division du développement durable (2);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions interinstitutions de coordination des travaux de l'ONU dans le domaine du développement durable : a) l'ONU et les ressources en eau (4); b) l'ONU et l'énergie (4); et c) questions relatives aux océans (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs d'experts, à la demande des gouvernements et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines tels que la formulation de stratégies nationales de développement durable, la mise au point d'indicateurs des progrès accomplis dans l'application de ces stratégies, l'établissement de rapports, la facilitation de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui à apporter aux consultations multipartites promouvant le développement durable et à celles relatives à la gestion rationnelle des ressources en eau douce et de l'énergie aux fins d'un tel développement, l'accent devant être mis sur le rendement énergétique, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les techniques perfectionnées

d'exploitation des combustibles fossiles, ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles;

- ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et d'ateliers de formation à l'intention des décideurs nationaux des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, et en collaboration avec eux, afin de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable, dont les stratégies nationales d'adoption de technologies propres, la comptabilité environnementale, la gestion intégrée des ressources en eau et l'exploitation de l'énergie au service du développement durable;
- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, à l'aide de toutes les sources de financement.

Tableau 9.18

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	17 199,7	17 200,3	61	59
Autres objets de dépense	968,5	964,9	—	—
Total partiel	18 168,2	18 165,2	61	59
Fonds extrabudgétaires	9 208,2	9 450,8	5	5
Total	27 376,4	27 616,0	66	64

- 9.56 Le montant de 17 200 300 dollars, en augmentation nette de 600 dollars, permettra de financer 59 postes (38 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux), qui serviront à fournir aux États Membres et aux mécanismes intergouvernementaux s'occupant du développement durable un appui technique sous diverses formes (collecte de données nationales, recherche empirique, rapports analytiques, consultations d'experts et assistance technique), et permettra d'examiner diverses questions relevant des thèmes prioritaires retenus par la Commission du développement durable pour donner suite à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'augmentation nette de 600 dollars résulte : a) du financement intégral d'un poste P-4 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 lors de l'exercice biennal 2008-2009 pour le renforcement des activités de développement (299 900 dollars); partiellement compensé par b) la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour rationaliser et réaménager la structure des postes dans le cadre de la redéfinition et de l'optimisation des processus concernant les calendriers et méthodes d'exécution des mandats (299 300 dollars). Le montant de 964 900 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en diminution de 3 600 dollars, couvrira entre autres : a) le personnel temporaire (autre

que pour les réunions); b) les services de consultants; c) les groupes d'experts; d) les voyages du personnel; e) les services contractuels; et f) le mobilier et le matériel.

- 9.57 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires prévus d'un montant de 9 450 800 dollars au titre du présent sous-programme serviront à : a) aider les représentants de pays en développement et de pays en transition à participer à une série de réunions liées au développement durable, et le même groupe de pays à participer à la Réunion préparatoire intergouvernementale et à la dix-septième session de la Commission; b) appuyer les programmes de travail analytiques et de coopération technique relatifs à l'énergie et aux ressources en eau; et c) appuyer les activités renvoyant aux paragraphes 9, 20, 25 et 26 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Sous-programme 5 Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 33 775 200 dollars

- 9.58 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de statistique. Sa mise en œuvre se fera conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 5 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial afin de produire des statistiques nationales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement du système statistique mondial, grâce à la participation plus active de pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	a) i) Augmentation du nombre de participants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique, aux ateliers, aux réunions de groupes d'experts et aux séminaires <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 450 participants 2008-2009 (estimation) : 500 participants 2010-2011 (objectif) : 550 participants ii) Augmentation du nombre d'activités entreprises en collaboration avec des organisations internationales dans le domaine de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 7 réunions de coordination 2008-2009 (estimation) : 8 réunions de coordination 2010-2011 (objectif) : 9 réunions de coordination

b) Utilisation plus efficace et plus systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	b) i) Nombre accru de demandes de données statistiques ayant reçu satisfaction <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : augmentation de 2 % du nombre de demande de données statistiques 2008-2009 (estimation) : 7 % d'augmentation du nombre de demandes de données statistiques 2010-2011 (objectif) : 12 % d'augmentation du nombre de demandes de données statistiques ii) Pourcentage accru du nombre de consultations du site Web de la Division de statistique <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 % d'augmentation du nombre de consultations 2008-2009 (estimation) : 7 % d'augmentation du nombre de consultations 2010-2011 (objectif) : 12 % d'augmentation du nombre de consultations
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du public	c) Accroissement du pourcentage de participants ayant utilisé les connaissances acquises dans les ateliers de formation <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : résultats non disponibles 2008-2009 (estimation) : 70 % des participants indiquant que le niveau de leurs connaissances a augmenté 2010-2011 (objectif) : 72 % de participants indiquant que le niveau de leurs connaissances a augmenté

Facteurs externes

- 9.59 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et concrétiser les réalisations escomptées si les bureaux nationaux de statistique disposent de ressources et de moyens suffisants.

Produits

- 9.60 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunion de la Cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième Commission (1);

- ii) Commission de statistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission de statistique (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission de statistique (sur les thèmes qu'elle aura retenus en 2009) (23);
- iii) Comité des contributions :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité des contributions (70);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention du Comité des contributions (4);
- iv) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la vingt-sixième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la vingt-sixième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts : 16 réunions sur : les migrations internationales; le recensement de la population et du logement; les statistiques ventilées par sexe; les statistiques sociales; les changements climatiques; les statistiques de l'environnement; les classifications économiques et sociales internationales; les comptabilités nationales; la comptabilité environnementale et économique; le système de comptabilité économique et environnementale en matière d'énergie; le système de comptabilité économique et social; les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement; les statistiques du commerce international de marchandises; la compilation des indices du commerce extérieur; le commerce international de services; l'infrastructure et les sources de données de base aux fins de la compilation des statistiques économiques;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : site Web du Programme mondial de 2010 pour les recensements de la population et de l'habitat (Internet) (8); annexe en ligne de l'*Annuaire statistique du commerce international*, vol. I et II (2010 et 2011) (2); *Annuaire démographique*, éditions 2008 et 2009 (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (Internet) (8); *Bulletin statistique de l'environnement* (4); *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*, éditions 2008 et 2009 (2); *Bulletin statistique de l'énergie* (4); base de données sur les statistiques de l'énergie (en ligne) (1); *Annuaire statistique de l'énergie*, éditions 2008 et 2009 (2); profils de pays en matière d'environnement (Internet) (2); indicateurs sur l'environnement (en ligne) (1); rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (sur papier glacé) (2); *Annuaire des statistiques industrielles par produit*, éditions 2008 et 2009 (sur papier et CD-ROM) (2); rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et annexe statistique (2); objectifs du Millénaire pour le développement – Information (2); informations sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); mise à jour de la base de données sur les indicateurs du Millénaire (2); *Bulletin mensuel de statistique* (24); *Bulletin mensuel de statistique* (en ligne) (24); *Statistiques de la comptabilité nationale : analyse des principaux agrégats*, éditions 2008 et 2009 (2); *Statistiques de la comptabilité nationale : principaux agrégats et tableaux détaillés*, éditions 2008 et 2009 (2); bulletin

d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (4); bulletin d'information sur les classifications (4); bulletin d'information sur la comptabilité économique et environnementale (4); bulletin d'information sur les statistiques du commerce international des marchandises (4); bulletin d'information sur la comptabilité nationale (4); *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil*, série A (n^{os} 1 et 2, version imprimée, édition 2010) (4); progress chart on the Millennium Development Goals (graphique sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement) (2); progress chart on the Millennium Development Goals (graphique sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu des progrès accomplis par les pays au sein des régions) (2); site Web sur les indicateurs sociaux (mise à jour semestrielle) (4); *Annuaire statistique* (version imprimée) (2); base de données des Nations Unies COMTRADE sur les statistiques du commerce international des marchandises (Internet), mise à jour pour 2010-2011 (2); base de données des Nations Unies sur le commerce des services se rapportant aux statistiques du commerce international des services (Internet) (2); bulletin d'information du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (3); *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil*, série A (n^o 1, version électronique bihebdomadaire) (24); site Web des données de l'ONU (12); site Web du Comité de coordination des activités de statistique (mise à jour semestrielle) (4); site Web du Groupe d'experts interinstitutions (constamment mis à jour) (2); site Web de la Division de statistique (8); site Web des archives des publications de la Division de statistique (2); site Web de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (2); site Web sur les groupes d'étude désignés par un nom de ville (2); site Web sur les statistiques de l'environnement (2); site Web sur la comptabilité de l'environnement (mise à jour annuelle) (2); site Web sur l'information géographique (4); site Web sur les statistiques du commerce international, éditions 2008 et 2009, volume I et II (2); site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); site Web sur les systèmes statistiques nationaux (2); site Web sur les normes et méthodes (2); site Web de la Commission de statistique (2); site Web sur les statistiques du commerce international des services (2); site Web sur les classifications (2); site Web sur les statistiques de l'énergie (2); site Web sur les statistiques industrielles (2); site Web sur la coopération technique (8); World Statistics Pocketbook (2); *Annuaire des statistiques du commerce international*, éditions 2010 et 2011 (vol I et II) (2);

- ii) Publications isolées : Recueil des statistiques de l'habitation (1); Manuel révisé d'établissement des statistiques du commerce international des marchandises (1); data compilation Manual for Water Statistics (1); genderInfo (2); guide des pratiques et des sources de données de base en matière de compilation de statistiques économiques (1); manuel relatif à la comptabilité nationale (1); guide de compilation des statistiques du commerce international des services par les bureaux nationaux de statistique (1); manuel des bonnes pratiques en matière de compilation des indices du commerce extérieur (commerce des marchandises) (1); classification internationale des activités à prendre en compte dans les enquêtes sur les budgets-temps (mise à jour sur Internet) (1); recommandations internationales relatives aux statistiques de l'énergie (1); statistiques du commerce international des marchandises : concepts, définitions et stratégies (révision 3) (1); brochure thématique sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce de distribution (en ligne) (1); recueil des pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international des

services (en ligne) (1); cadre révisé pour l'établissement des statistiques de l'environnement (1); système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie (1); système de comptabilité économique et environnementale pour les comptes de flux de matière (1); the World's Women 2010 (1);

- iii) Supports techniques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) concernant : enrichissement et gestion des bases de données statistiques permettant de collecter, de traiter, d'imprimer et de diffuser des données dans les domaines des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de la fabrication des produits de base, des indices de la production industrielle, de la comptabilité nationale, des statistiques démographiques, des statistiques du commerce international et des classifications (2); enrichissement et gestion techniques de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire du développement et la documentation et la formation correspondantes (annuel) (2); réponse aux demandes ponctuelles d'États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître les concepts et méthodes recommandés à l'échelle internationale et les pratiques nationales utilisées dans les domaines statistiques susmentionnés (2); échange de métadonnées statistiques normalisées et coordination avec les organismes concernés dans le cadre du Groupe d'experts interinstitutions s'occupant des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); échange de métadonnées statistiques normalisées, en collaboration avec les organismes concernés, dans le cadre du Groupe interinstitutions de travail sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); mise à jour de la documentation sur la gestion des bases de données et la révision des supports de formation (2);
 - iv) Services fonctionnels fournis à des réunions interinstitutions : Groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement (3); équipes consultatives sur les statistiques ventilées par sexe (4); réunions du module 10 (statistique) du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (2); réunions des sous-groupes sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (4); réunions du Comité de coordination des activités statistiques (4);
 - c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs (à la demande des gouvernements) en matière de statistique et de traitement des données statistiques, afin de renforcer les capacités nationales des bureaux de statistique des pays en développement; prestation de services techniques aux États Membres et aux responsables de projets régionaux et interrégionaux; fourniture, aux pays en développement et aux pays en transition, d'une formation qui les aide à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers de formation : ateliers de formation destinés à renforcer les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition dans divers domaines statistiques (2);
 - iii) Bourses d'études et subventions : bourses d'études, formation de courte durée, voyages d'études et formation en cours d'emploi pour des statisticiens de pays en développement, afin d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et compétences statistiques, de les familiariser avec les systèmes d'information géographique et de constituer des réseaux statistiques régionaux et internationaux.

Tableau 9.20

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	31 029,1	31 277,9	124	124
Autres objets de dépense	2 507,5	2 497,3	—	—
Total partiel	33 536,6	33 775,2	124	124
Fonds extrabudgétaires	4 082,0	5 620,0	—	1
Total	37 618,6	39 395,2	124	125

- 9.61 Le montant demandé (31 277 900 dollars), en augmentation de 248 800 dollars, doit permettre de maintenir 124 postes (69 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 55 d'agent des services généraux) dont les titulaires fourniront des services fonctionnels à la Commission de statistique et seconderont les systèmes statistiques nationaux et internationaux dans les domaines ci-après : a) renforcement des capacités statistiques; b) élaboration de normes et de méthodes; c) coordination des activités statistiques internationales; et d) diffusion des données. L'augmentation de 248 800 dollars découle du financement intégral d'un poste P-3 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 au titre de l'exercice biennal 2008-2009 pour le renforcement des activités de développement. Le montant de 2 497 300 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en baisse de 10 200 dollars, concerne notamment : a) le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) les services de consultants; c) les groupes d'experts; d) les voyages du personnel; e) les services contractuels; et f) la part du Département dans les dépenses engagées par le Centre international de calcul au titre des services techniques liés à l'exploitation du serveur central et à ses applications statistiques. La baisse de 10 200 dollars à la rubrique Consultants correspond à une réduction des besoins en matière de compétences spécialisées externes nécessaires à l'établissement d'annuaires, de manuels et de rapports.
- 9.62 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 5 620 000 dollars, au titre du présent sous-programme serviront : a) à créer un système UN-data, nouveau portail permettant d'avoir librement accès aux statistiques du système des Nations Unies, grâce à des formats et interfaces innovants et conviviaux, et à fournir une assistance technique aux États Membres dans le domaine de la diffusion de statistiques; et b) à appuyer le projet d'analyse comparative des systèmes statistiques nationaux, à assurer le financement des travaux préparatoires et à couvrir les frais de voyage des participants à une conférence internationale sur les systèmes statistiques nationaux axée en particulier sur l'étude des changements climatiques. Les ressources supplémentaires, d'un montant d'environ 1,6 million de dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, résultent de l'accroissement du nombre de projets de coopération technique prévus au titre de l'assistance directe aux bureaux nationaux de statistique.

Sous-programme 6 Population

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 521 700 dollars

- 9.63 Le sous-programme relève de la Division de la population. Le programme de travail correspondant a été établi dans le cadre du sous-programme 6 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre à la communauté internationale de mieux résoudre aux niveaux national et international les problèmes de population contemporains ou prévisibles et les dimensions démographiques du développement

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Facilitation concrète de l'examen, par les États Membres, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des grandes conférences et réunions des Nations Unies au sommet dans les domaines économique et social liés à la population et au développement, du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005	a) Meilleure qualité de l'appui et du service assuré à la Commission de la population et du développement, notamment communication en temps voulu de documents de travail pertinents, techniquement valables et à portée concrète <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 98 % des documents officiels du Secrétariat présentés en temps voulu 2008-2009 (estimation) : 100 % 2009-2011 (objectif) : 100 %
b) Plus grande sensibilisation de la communauté internationale aux questions démographiques nouvelles et connaissance plus approfondie et meilleure compréhension des questions suivantes notamment : fécondité, mortalité, migrations, VIH/sida, urbanisation, accroissement de la population, vieillissement de la population et population et environnement	b) Échanges accrus entre le sous-programme et les autres principales parties concernées dans le domaine démographique <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 85 responsables des administrations publiques ont participé à des réunions d'information organisées par la Division de la population ou se sont rendus auprès de la Division pour des consultations au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (estimation) : 80 responsables des administrations publiques ont participé à de telles réunions ou se sont rendus auprès de la Division à cette fin 2010-2011 (objectif) : 85 responsables des administrations publiques participeront à de telles réunions ou se rendront auprès de la Division à cette fin

	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 500 participants aux réunions d'experts, intergouvernementales et de coopération technique organisées par le sous-programme 2008-2009 (estimation) : 510 participants 2010-2011 (objectif) : 520 participants
c) Meilleure accessibilité et ponctualité des informations et données démographiques utilisables par les États Membres, la société civile et les universités	c) Augmentation du nombre des demandes de publications sur les questions de population et de données démographiques informatisées <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 1 300 abonnés au service d'information par courriel de la Division de la population 2008-2009 (estimation) : 1 500 abonnés à ce service 2010-2011 (objectif) : 1 700 abonnés à ce service

Facteurs externes

- 9.64 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les États Membres restent attachés aux objectifs préconisés par la Conférence internationale sur la population et le développement et aux buts pertinents des documents finaux du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial.

Produits

- 9.65 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Deuxième Commission de l'Assemblée générale (3);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement (1);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (2);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement (6); réunions de la Commission de la population et du développement (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'avancement des activités menées dans le domaine de la population (2); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2012-2013 (1); rapport de la réunion intersessions du Bureau de la Commission de la population

- et du développement (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (2);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : cinq réunions de groupes d'experts sur les questions suivantes : migrations internationales (coordination) (2); estimations concernant la mortalité des adultes (coordination) (1); problèmes nouveaux en matière de fécondité, de santé de la procréation et de développement (1); liens entre population et développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapport succinct sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (2); niveaux et tendances de la fécondité (1); niveaux et tendances de la mortalité (1); rapport de la réunion de coordination de l'estimation de la mortalité des adultes (2011) (1); rapport sur la réunion de coordination consacrée aux migrations internationales (2); *World Contraceptive Prevalence 2011* (1); *World Fertility Report 2011* (1); *World Migration 2010* (1); *World Mortality Report 2011* (1); *World Population Ageing 2011* (1); *World Population Policies 2011* (1); *World Population Prospects*, révision de 2010: *Comprehensive Tables* (1); *World Population Prospects*, révision de 2010 : *Highlights and Advance Tables* (1); *World Population Prospects*, révision de 2010 : *Populations by Age and Sex* (1);
 - ii) Publications isolées : travaux de la réunion du groupe d'experts sur les relations entre population et développement (8); travaux de la réunion de coordination sur la mortalité des adultes, 2011 (4); travaux du groupe d'experts sur la fécondité, la santé de la procréation et du développement (8); questions nouvelles de politiques en matière de population (1); rapport sur la fécondité, la santé de la procréation et le développement (1); rapport sur les relations entre population et développement (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : fiche d'information sur les courants migratoires internationaux : révision de 2010 (1); fiche d'information sur les tendances du nombre des migrants : révision de 2010 (1); fiche d'information sur la nuptialité dans le monde (1); fiches d'information sur la politique en matière de population (2); fiches d'information sur les perspectives démographiques mondiales : révision de 2010 (4); planche murale sur la prévalence de la contraception, 2011 (1); planche murale sur les tendances de la fécondité, 2011 (1); planche murale sur le sida, 2010 (1); planche murale sur les migrations internationales, 2010 (1); planche murale sur la population rurale et l'environnement (1); planche murale sur la population urbaine et l'environnement (1); planche murale sur les politiques mondiales en matière d'interruption de grossesse, 2011 (1); planche murale sur la mortalité dans le monde, 2011 (1); planche murale sur la population mondiale, 2010 (1);
 - iv) Supports techniques (sur ressources ordinaires ou extrabudgétaires) : base de données sur les indicateurs de la population mondiale et du développement (1); base de données empiriques démographiques (1); base de données sur la fécondité, 2010 (CD-ROM) (1); données sur la prévalence de la contraception (CD-ROM) (1); flux migratoires internationaux : révision de 2010 (CD-ROM, version Internet interactive et documentation) (1); tendances du nombre de populations migrantes : révision de 2010 (CD-ROM, édition interactive sur le Web et documentation) (1); ensembles de base de données sur les migrations (édition interactive sur le Web et documentation) (1); ensembles d'estimations annuelles révisées de la mortalité infantile (2); base de données sur les flux migratoires internationaux (1); base de données sur la mortalité dans le monde (1); base de données sur le vieillissement de la population mondiale (1);

base de données sur les politiques en matière de population dans le monde (1); base de données sur les perspectives de la population mondiale (1); DémoBase – estimations et projections de la population mondiale (base de données interne) (1); « pro-urban » – urbanisation dans le monde et base de données sur la population urbanisée (1);

- v) Service organique des réunions interinstitutions : réunions interinstitutions en vue de l'organisation en 2010 du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (3); service organique des réunions du Groupe sur les migrations mondiales et du Comité de coordination des activités statistiques, du Groupe interinstitutions d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres réunions (6);

Tableau 9.22

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	12 529,1	12 679,3	46	45
Autres objets de dépense	844,2	842,4	–	–
Total partiel	13 373,3	13 521,7	46	45
Fonds extrabudgétaires	477,8	205,0	–	–
Total	13 851,1	13 726,7	46	45

- 9.66 Le montant de 12 679 300 dollars demandé, en augmentation de 150 200 dollars, permettra de financer 45 postes (29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 16 postes d'agent des services généraux) et d'assurer le service fonctionnel de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale dans les domaines relatifs à la population, comme les migrations internationales et le développement et la suite donnée au plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d'établir l'ensemble des estimations et des projections démographiques officielles de l'ONU servant de base aux statistiques démographiques connexes établies par d'autres entités du système des Nations Unies; et de suivre les politiques démographiques, les tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migrations et d'urbanisation et les relations entre la population et le développement dans tous les pays ou régions du monde. L'augmentation nette de 150 200 dollars est la résultante : a) du financement intégral d'un poste P-4 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 pendant l'exercice biennal 2008-2009 pour le renforcement d'activités de développement (299 900 dollars); et b) de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour rationaliser le tableau d'effectifs par une refonte des processus et l'optimisation des mandats, des délais d'exécution et des méthodes (149 700 dollars). Le montant de 842 400 dollars en diminution de 1 800 dollars, demandé au titre des autres objets de dépense doit notamment permettre de financer les dépenses concernant : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) les consultants; c) les groupes d'experts; d) les voyages du personnel; e) les services contractuels; et f) le matériel informatique.
- 9.67 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires de 205 000 dollars proviendraient du fonds d'affectation spéciale pour la population et le développement, elles seront

utilisées pour renforcer le travail de la Division de la population dans le domaine de la collecte des données et de leur diffusion.

Sous-programme 7 Politiques et analyses du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 316 900 dollars

- 9.68 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 7 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Amener les instances intergouvernementales à s'entendre sur les politiques et mesures économiques et les initiatives requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme

Réalizations escomptées

a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions économiques nouvelles et émergentes, en particulier dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et les grandes questions transversales pour l'agenda international du développement

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre des politiques et mesures économiques prises d'un commun accord pour atteindre les objectifs de développement

Mesure des résultats

2006-2007 : 9 décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur de telles politiques et mesures

2008-2009 (estimation) : 10 décisions

2010-2011 (objectif) : 11 décisions

ii) Satisfaction accrue des États Membres au sujet de l'appui fourni par le sous-programme

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 55 % (ou plus)

d'enquêtés par questionnaire estiment que les principaux rapports analytiques publiés par le sous-programme sont « utiles » ou « très utiles »

2010-2011 (objectif) : 60 % (ou plus)

d'enquêtés par questionnaire estiment que les principaux rapports analytiques publiés par le sous-programme sont « utiles » ou « très utiles »

b) Approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment dans le sens d'une appréciation commune des perspectives économiques mondiales et de leurs implications pour l'avenir des pays en développement	b) i) Contribution accrue des entités des Nations Unies et des États Membres au débat sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 2 séances du Conseil économique et social portent sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale 2010-2011 (objectif) : 2 séances du Conseil économique et social portent sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale ii) Augmentation du nombre de téléchargements du site Web du sous-programme <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 500 000 téléchargements 2008-2009 (estimation) : 550 000 téléchargements 2010-2011 (objectif) : 600 000 téléchargements
c) Renforcement des capacités des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies de développement nationales, y compris grâce à une meilleure compréhension des mécanismes permettant d'atténuer l'insécurité économique et de rendre la stabilisation macroéconomique compatible avec la réduction durable de la pauvreté	c) Nombre accru de pays en développement ayant formulé des propositions et des plans tendant à intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans les stratégies nationales de développement <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 pays en développement 2008-2009 (estimation) : 13 pays en développement 2010-2011 (objectif) : 15 pays en développement

Facteurs externes

- 9.69 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les décideurs politiques nationaux et internationaux dialoguent avec les organes de l'ONU au sujet des tendances du développement mondial et des questions et des politiques concernant celui-ci.

Produits

- 9.70 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Deuxième Commission; appui technique à l'examen des questions économiques au cours de ses séances officielles, officieuses et informelles (24);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (contribution au rapport établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); application de la Déclaration du Millénaire (contribution au rapport) (1); rapport sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire (contribution) (1); mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen de toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses douzième et treizième sessions (2); *La situation et les perspectives économiques dans le monde*, 2010 et 2011 (avec la CNUCED et les commissions régionales) (4); *La situation économique et sociale dans le monde* 2010 et 2011 (2);
 - iii) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel englobant tous les aspects du programme de travail du Comité (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de fond pour le compte du Comité des politiques de développement sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social et sur la liste des pays les moins avancés (8);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : sept réunions de groupes d'experts sur : les perspectives économiques mondiales à court terme et l'action à mener face aux problèmes qu'elles posent (2); les questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); les questions traitées dans *La situation économique et sociale dans le monde* 2010 et 2011 (2); l'analyse, l'application et le suivi des critères utilisés pour accorder le statut de pays moins avancé (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Perspectives économiques mondiales* (4); rapport du Groupe de travail sur le retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); rapport de la réunion du projet Link (4); *Situation et perspectives économiques dans le monde* (avec la CNUCED et les commissions régionales), 2010 et 2011 (2); *La situation économique et sociale dans le monde*, 2010 et 2011 (2);
 - ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement (2);
 - iii) Supports techniques : études de fond sur les questions de développement et sur la formulation des mesures à proposer dans *La Situation économique et sociale dans le monde*, 2010 et 2011 (12); études de fond sur l'état de l'économie mondiale pour l'étude : *Situation et prospection économique dans le monde* (2010-2011) (2); prévisions économiques mondiales et nationales, réunions de printemps et d'automne du projet Link (4); rapports sur la situation et les perspectives économiques par région devant être publiés sur la page Web de la Division (24); rapports présentés aux réunions du projet Link sur la situation économique dans le monde et sur les nouveaux problèmes

macroéconomiques à l'échelle mondiale (4); prévisions économiques mondiales et nationales révisées, réunions de printemps et d'automne du projet Link (4);

- c) Coopération technique (budget ordinaire) : services consultatifs : prestations à la demande des gouvernements des pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique souhaitant changer de statut, de services consultatifs permettant de renforcer les capacités de leur pays; incidence des politiques macroéconomiques, des chocs extérieurs et des systèmes de protection sociale sur la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes; réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de politiques macroéconomiques soucieuses de l'intégration sociale.

Tableau 9.24

Ressources nécessaires : sous-programme 7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	12 505,7	12 505,7	46	46
Autres objets de dépense	821,4	811,2	—	—
Total partiel	13 327,1	13 316,9	46	46
Fonds extrabudgétaires	127,0	—	—	—
Total	13 454,1	13 316,9	46	46

- 9.71 Le montant de 12 505 700 dollars devrait permettre de financer 46 postes (27 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 19 postes d'agent des services généraux) dont les titulaires aideront techniquement et administrativement le Comité des politiques de développement et les instances intergouvernementales à cerner et à comprendre les problèmes économiques nouveaux et qui se font jour, à améliorer le dialogue sur la situation économique mondiale et à rendre les pays en développement mieux à même d'intégrer des politiques sociales et macroéconomiques dans leurs stratégies nationales de développement. Le montant de 811 200 dollars figurant à la rubrique Autres objets de dépense, soit une diminution de 10 200 dollars, concerne notamment : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) les consultants; c) les groupes d'experts; d) les voyages du personnel; e) les services contractuels; et f) les autres dépenses de fonctionnement. La diminution de 10 200 dollars s'explique par un moindre besoin de spécialisation extérieure et par l'amélioration des modèles et bases de données économiques.

Sous-programme 8**Administration publique et gestion du développement****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 451 100 dollars**

- 9.72 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 8 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place d'administrations publiques efficaces, responsables, participatives et transparentes pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Approfondissement du dialogue sur une meilleure compréhension des questions touchant l'administration publique, la gouvernance participative, le renforcement des capacités, la promotion du professionnalisme et de l'éthique et la gestion des connaissances au service du développement	a) Nombre accru de références, de recommandations et de décisions destinées à faciliter le dialogue intergouvernemental sur l'administration publique dans les rapports, les déclarations et les résolutions <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 6 références, recommandations et décisions 2008-2009 (estimation) : 7 2010-2011 (objectif) : 8
b) Meilleure connaissance et diffusion améliorée des innovations et des bonnes pratiques en matière de réforme du secteur public, de gouvernance participative et de gestion des connaissances au service du développement	b) Augmentation du nombre de consultations du site du Réseau mondial d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et de téléchargements à partir de ce site <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 25 millions de pages ou de documents consultés ou téléchargés 2008-2009 (estimation) : 27 millions 2010-2011 (objectif) : 28 millions
c) Capacité accrue des gouvernements nationaux de renforcer la gouvernance participative, le professionnalisme et la responsabilisation du secteur public pour obtenir de meilleurs résultats, y compris en utilisant les technologies de l'information et des communications	c) Nombre de recommandations méthodologiques et techniques préconisées dans le cadre de services consultatifs et de projets de coopération technique qui sont appliquées par les États Membres <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 25 recommandations appliquées 2008-2009 (estimation) : 4 2010-2011 (objectif) : 8

Facteurs externes

- 9.73 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les gouvernements et les organisations ont la volonté de partager leurs savoirs, pratiques et innovations, s'il existe une volonté politique de réformer et de moderniser l'appareil de l'État et si la situation particulière de chaque pays se prête à cette réforme et à cette modernisation.

Produits

9.74 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Assemblée générale (4); réunions-débats sur les nouvelles questions se posant dans le secteur public demandées par l'Assemblée générale (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à présenter à l'Assemblée générale conformément aux résolutions de ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions relatives à l'administration publique et au développement (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (12); réunions-débats sur les tendances concernant le secteur public demandées par le Conseil (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les neuvième et dixième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (2);
 - iii) Comité d'experts de l'administration publique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : neuvième et dixième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (28);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : analyses et documents de travail sur certaines questions (6); études analytiques sur le thème du débat ministériel du Conseil économique et social (2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique et à la gestion du développement (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : six groupes d'experts sur : l'amélioration des mécanismes de prestation des services publics en ligne; développement des ressources humaines pour le service public; amélioration du service public pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; rôle de l'administration publique dans l'informatisation pour le développement; l'administration publique dans le contexte des domaines thématiques qui seront définis par le Conseil économique et social pour sa réunion ministérielle annuelle pour 2010 et 2011 (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : recueils des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (2); recueil des pratiques novatrices et de l'expérience acquise en matière d'administration mobile ou électronique (1); registre des applications de l'informatique à l'administration publique électronique (1); rapports sur le Prix des Nations Unies décerné aux services publics (2); *Rapport sur le secteur public dans le monde* (1);
 - ii) Publications isolées : rapports sur : le développement des ressources humaines pour la prestation des services publics (1); l'amélioration des mécanismes de prestation de services publics en ligne (1); l'amélioration du service public pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); l'administration publique dans le contexte du domaine thématique choisi par le Conseil économique et social pour les

- réunions ministérielles annuelles de 2010 et 2011 (2); la stratégie d'administration en ligne pour une amélioration de l'administration publique (1);
- iii) Manifestations spéciales : appui à la célébration de la Journée du secteur public (2); concours pour le prix du Champion du service public (2); réunions d'appui aux réunions ministérielles régionales sur les tendances nouvelles dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (2);
 - iv) Supports techniques (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : Governance World Watch (24); maintenance et mise à jour des bases de données en ligne sur les initiatives issues du prix du Champion du service public des Nations Unies (1); maintenance et mise à jour des bases de données en ligne sur l'administration et le coût des élections (1); maintenance et mise à jour du site Web sur le registre mondial des connaissances sur l'administration en ligne et l'administration mobile (1); maintenance et mise à jour du site Web sur le portail de la consolidation de la paix : organisations, programmes et praticiens de la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour du site Web de l'Alliance mondiale pour l'informatisation et le développement (1); maintenance et mise à jour du site Web du Centre mondial pour l'informatisation des parlements (1); maintenance et mise à jour du site Web sur le forum en ligne sur la gouvernance (1); maintenance et mise à jour du site Web sur la base de données des Nations Unies sur les méthodes d'administration en ligne (1); maintenance et mise à jour du site Web sur l'éthique, la transparence et la responsabilisation (1); maintenance et mise à jour du site Web sur l'innovation dans l'administration publique dans la région euroméditerranéenne (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'inventaire en ligne de la gouvernance en Afrique (1); maintenance et mise à jour du réseau des Nations Unies pour l'administration publique et les finances publiques (UNPAN) (1); profils nationaux des administrations publiques (1); UNPAN newsletter (8);
 - v) Ressources audiovisuelles : didacticiels (4);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui à des réunions techniques régionales organisées par des institutions partenaires (5);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions d'évaluation des besoins et de diagnostic liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (30); directives, manuels et matériaux de formation applicables au secteur public, qui seront établis à la demande des pays en développement et des pays en transition (4); séminaires de formation, ateliers et dialogues consacrés aux politiques gouvernementales, à l'économie publique, à l'administration et aux finances publiques et à la gouvernance socioéconomique, à organiser à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, un accent particulier devant être mis sur les initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique (8);
 - ii) Projets opérationnels : projets (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (60).

Tableau 9.26

Ressources nécessaires : sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	12 669,9	12 669,9	49	49
Autres objets de dépense	791,4	781,2	—	—
Total partiel	13 461,3	13 451,1	49	49
Fonds extrabudgétaires	26 884,5	23 210,5	3	2
Total	40 345,8	36 661,6	52	51

- 9.75 Le montant de 12 669 900 dollars demandé permettra de maintenir 49 postes (24 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 25 postes d'agent des services généraux), dont les titulaires aideront le Comité d'experts de l'administration publique et les États Membres à renforcer la conduite des affaires publiques et les capacités de l'administration publique en exécutant les produits prévus à l'appui des activités normatives, telles que le service fonctionnel d'organes intergouvernementaux, l'établissement de la documentation à l'intention des organes délibérants et d'autres produits prescrits, dont le service des réunions de groupes spéciaux d'experts, l'établissement des publications en série et des publications isolées, l'organisation de manifestations spéciales, la production de supports techniques et l'appui aux projets et la prestation de services d'appui et de formation. Le montant de 781 200 dollars au titre de la rubrique Autres objets de dépense, en diminution nette de 10 200 dollars, servira à financer les dépenses relatives : a) au personnel d'assistance temporaire; b) aux consultants; c) aux groupes d'experts; d) aux voyages du personnel; e) aux services contractuels; et f) à d'autres opérations. La diminution nette de 10 200 dollars tient à la réduction des besoins de spécialistes extérieurs pour l'établissement des études et des rapports et résulte des besoins de personnel temporaire pour préparer la Journée des Nations Unies pour le service public et pour établir les documents relatifs aux candidatures au Prix des Nations Unies pour le service public.
- 9.76 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 23 210 500 dollars pour le sous-programme seront utilisées pour des activités de coopération technique et notamment pour des évaluations des besoins et des missions de diagnostic, ainsi que pour la production de directives, manuels et matériaux pédagogiques, pour des séminaires, ateliers et débats, pour des projets menés sur le terrain au niveau du pays ou aux niveaux régional et interrégional et pour des services consultatifs dispensés à des centres régionaux. La diminution des ressources affectées au financement des projets de coopération technique en 2010-2011 s'explique par les actuelles contraintes de financement auxquelles se heurte le Département, dont les donateurs traditionnels sont plus réticents en raison de la crise financière en cours et de l'instabilité des marchés.

Sous-programme 9

Gestion durable des forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 451 300 dollars

- 9.77 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 9 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.27

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur durable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, et notamment l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant portant sur tous les types de forêts

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, y compris les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des forêts (2011)	a) i) Augmentation du nombre de décisions, rapports et résumés du Président sur l'amélioration de la gestion durable des forêts à tous les niveaux <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : résultats non disponibles 2008-2009 (estimation) : 8 décisions, rapports et résumés du Président 2010-2011 (objectif) : 10 décisions, rapports et résumés du Président ii) Nombre d'activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des forêts <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : résultats non disponibles 2008-2009 (estimation) : résultats non disponibles 2010-2011 (objectif) : 12 activités
b) Renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et meilleure présentation de rapports à ce sujet; progrès réalisés vers la réalisation des objectifs globaux sur les forêts	b) Augmentation du nombre de rapports présentés par les pays et autres parties prenantes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et vers la réalisation des objectifs globaux sur les forêts <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : résultats non disponibles 2008-2009 (estimation) : 60 rapports 2010-2011 (objectif) : 70 rapports

c) Amélioration de la collaboration et de la coordination dans le domaine des forêts au niveau international par l'acquisition d'une meilleure connaissance de la gestion durable des forêts par les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernées, y compris les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts

c) Augmentation du nombre de partenariats, d'activités concertées et d'initiatives engagées par des pays, des régions et des organisations pour appuyer le dialogue international sur les politiques forestières

Mesure des résultats

2006-2007 : 10 partenariats, activités concertées et initiatives engagées par des pays et des organisations

2008-2009 (estimation) : 12 partenariats, activités concertées et initiatives engagées par des pays et des organisations

2010-2011 (objectif) : 14 partenariats, activités concertées et initiatives engagées par des pays et des organisations

Facteurs externes

- 9.78 Le sous-programme devrait atteindre son objectif et concrétiser ses réalisations escomptées, si les gouvernements et les organisations et instruments internationaux et régionaux accordent la priorité à la réalisation des objectifs globaux sur les forêts.

Produits

- 9.79 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Forum des Nations Unies sur les forêts :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (56); consultations officielles sur l'Année internationale des forêts et d'autres questions critiques devant être examinées à la neuvième session du Forum et sur d'autres questions pertinentes dont il est fait état dans les décisions adoptées à la huitième session du Forum (4); réunions du Bureau du Forum (10);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation établie pour l'Année internationale des forêts (résumé du Président, documents de travail établis par les grands groupes) (13); contributions des huit grands groupes et additifs aux questions inscrites à l'ordre du jour de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); rapports du Partenariat sur les forêts à la neuvième session du Forum et sur l'Année internationale des forêts 2010-2011 (2); rapport sur l'évaluation des progrès réalisés – de haut niveau (1); rapport sur les nouvelles questions qui se posent au Forum (1); rapport sur le renforcement de la coopération et de la coordination des programmes, et politiques intersectorielles, y compris les activités du Partenariat sur les forêts (1); rapport sur les moyens d'exécution (1); rapport sur l'Année internationale des forêts (1); rapport sur les aspects sociaux et culturels des forêts (1); rapport sur la gestion communautaire des forêts (1); rapport sur le développement social et les communautés autochtones et autres populations locales tributaires des forêts, y compris le régime foncier des forêts (1); rapport sur la mise en œuvre de

- l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (1); rapport sur les progrès réalisés vers une gestion durable des forêts (1); rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs globaux sur les forêts (1);
- ii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de six groupes d'experts sur les points suivants : gestion communautaire des forêts; dialogue multipartite sur la gestion durable des forêts; perspectives de la société civile en conjonction avec la neuvième session et l'Année internationale des forêts; examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs globaux sur les forêts; examen des progrès réalisés en ce qui concerne la législation relative à la gestion durable des forêts (2010-2011); aspects sociaux et culturels; développement social et communautés autochtones et autres populations locales et tributaires des forêts, y compris le régime foncier des forêts;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : répertoire des sources de financement de la gestion durable des forêts, y compris les nouvelles sources de financement, comprenant des directives pour la rédaction de demandes de financement et de propositions de projet, y compris le forum de discussion (sur le site Web) (2); calendrier du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les principales activités relatives aux forêts (en ligne) (8); bulletin d'information du Forum des Nations Unies sur les forêts (8);
 - ii) Publications isolées : Année internationale des forêts (1); mécanismes financiers d'appui à la gestion durable des forêts (1); examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs globaux sur les forêts (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : brochures sur l'Année internationale des forêts (2); note d'orientation pour l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs globaux sur les forêts (1); et fiches d'information pour la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (3);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : communiqués et conférences de presse sur la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et autres activités entreprises par son secrétariat (5);
 - v) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des missions permanentes au sujet de la préparation de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (4); activités régionales menées dans le cadre de l'Année internationale des forêts (5); lancement de l'Année internationale des forêts en 2010 (1); activités parallèles organisées par le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Partenariat sur les forêts lors des réunions et conférences (2);
 - vi) Supports techniques : développement et maintenance du site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); développement et maintenance de la page Web du Partenariat sur les forêts (1); mise à jour et tenue du répertoire des institutions internationales s'occupant des forêts (sur le Web) (1); mise à jour et tenue du répertoire des centres de liaison nationaux (sur le Web) (1); directives pour l'établissement et la présentation de rapports sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la gestion durable des forêts (dans toutes les langues officielles) (6); directives et présentation pour l'établissement de rapports sur les objectifs globaux concernant les

- forêts (toutes les langues officielles); directives et présentation pour l'établissement de rapports concernant les activités liées à l'Année internationale des forêts (trois langues) (3); directives et présentation pour l'établissement de rapports sur les activités régionales (trois langues) (3); plate-forme de communication pour le Web sur l'Année internationale des forêts (1);
- vii) Ressources audiovisuelles : établissement de documents audiovisuels du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à renforcer sa présence dans les conférences et aux réunions (1);
- viii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : service des réunions du Partenariat sur les forêts et de son réseau (6); service des réunions du comité directeur de l'Année internationale des forêts (1); fourniture de services fonctionnels, d'un appui et de conseils aux équipes spéciales et comités directeurs du Partenariat sur les forêts, y compris ceux qui s'occupent de l'harmonisation des définitions; rationalisation de la présentation des rapports; Service mondial d'information forestière (7);
- ix) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : notes d'information sur les réunions du Partenariat sur les forêts et de son réseau qui pourront être consultées sur le site Web du Forum (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'un appui fonctionnel et de conseils techniques aux gouvernements, sur leur demande, par le biais de réunions d'experts et d'initiatives prises par les pays, les grands groupes et les organisations sur les questions relatives aux forêts, afin de faciliter la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial; fourniture, à la demande, de conseils sur les méthodes et les politiques à suivre pour mobiliser la coopération internationale, et notamment obtenir l'appui financier et technique nécessaire à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts dans les pays en développement;
- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : dans certains domaines de la gestion durable des forêts et pour renforcer les activités de coordination et de collaboration visant à promouvoir la gestion durable des forêts, y compris celles menées par le Partenariat sur les forêts et divers grands groupes (1).

Tableau 9.28

Ressources nécessaires : sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 261,0	2 611,9	8	8
Autres objets de dépense	844,5	839,4	—	—
Total partiel	3 105,5	3 451,3	8	8
Fonds extrabudgétaires	2 933,6	3 014,0	3	6
Total	6 039,1	6 465,3	11	14

- 9.80 Le montant de 2 611 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 350 900 dollars, servira à financer huit postes (6 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux), dont les titulaires assureront la coordination générale des activités concernant les forêts menées par le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et le Partenariat sur les forêts; et le service fonctionnel des organes intergouvernementaux et organes d'experts; établiront les rapports du Secrétaire général sur les points de l'ordre du jour des sessions; suivront les progrès vers la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts et feront rapport à ce sujet; produiront des publications et des matériaux de vulgarisation sur la gestion durable des forêts; et assureront le service fonctionnel du Forum des Nations Unies sur les forêts. L'effectif du secrétariat du Forum a été renforcé par du personnel détaché d'organisations, d'institutions et d'instruments internationaux et régionaux, et étoffé grâce à des contributions volontaires. L'augmentation de 350 900 dollars résulte du financement intégral d'un poste P-5 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 dans le cadre de l'exercice biennal 2008-2009, en vue du renforcement des activités liées au développement.
- 9.81 Le montant de 839 400 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en baisse de 5 100 dollars permettra de financer notamment : a) les services de consultants; b) les groupes d'experts; c) les frais de voyage du personnel; et d) d'autres dépenses de fonctionnement. La baisse de 5 100 dollars correspond à la diminution du montant demandé pour les réunions des groupes d'experts.
- 9.82 Durant l'exercice 2010-2011, les ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 014 000 dollars, prévues au titre du présent sous-programme, serviront à appuyer : a) les contributions de fond visant à promouvoir la coopération internationale et la poursuite de l'élaboration des politiques et du dialogue entre les gouvernements; b) le suivi des évolutions concernant les forêts au niveau international, y compris celui des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs globaux concernant les forêts, la fourniture de conseils de politique générale à l'intention des gouvernements, de l'Année internationale des forêts et le renforcement de la coopération entre les organisations internationales et la fourniture d'un appui fonctionnel aux activités intersessions et aux groupes d'experts; et c) la facilitation de la participation de représentants des pays et des grands groupes aux réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts et aux réunions connexes, aux forums internationaux s'occupant de questions relatives aux forêts et le service du Partenariat multidisciplinaire sur les forêts.

Sous-programme 10

Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 356 200 dollars

- 9.83 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement et sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 10 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 9.29

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi continu des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement qui figurent dans le Consensus de Monterrey, le Document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ainsi que le financement de l'application des éléments des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social, qui ont trait au développement, notamment les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Contrôle multipartite effectif de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, du Document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et des décisions connexes

a) Augmentation du nombre de contributions à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, des textes issus de la Conférence d'examen de Doha et des décisions connexes de la part de toutes les parties au processus de financement du développement

Mesure des résultats

2006-2007 : 26 contributions majeures de gouvernements, groupements régionaux et parties institutionnelles et non gouvernementales concernées

2008-2009 (estimation) : 28 contributions majeures de gouvernements, groupements régionaux et parties institutionnelles et non gouvernementales concernées

2010-2011 (objectif) : 30 contributions majeures de gouvernements, groupement régionaux et parties institutionnelles et non gouvernementales concernées

b) Renforcement du rôle et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et des organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins du suivi et de la coordination des conférences

b) Augmentation du nombre et élargissement de la portée des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à la suite des délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans les organes intergouvernementaux et organes directeurs d'autres acteurs institutionnels concernés aux fins du suivi et de la coordination des conférences

Mesure des résultats

2006-2007 : 24 résolutions majeures, résumés du Président, communiqués et déclarations sur le suivi et la coordination des conférences

	2008-2009 (estimation) : 26 résolutions majeures, résumés du Président, communiqués et déclarations sur le suivi et la coordination des conférences
	2010-2011 (objectif) : 28 résolutions majeures, résumés du Président, communiqués et déclarations sur le suivi et la coordination des conférences
c) Engagement plus actif des gouvernements et coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement, afin de veiller au suivi approprié de la mise en œuvre des accords conclus et engagements pris lors des conférences internationales de Monterrey et de Doha	c) Augmentation du nombre et renforcement de l'impact des consultations multipartites, ateliers, séminaires et autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales, ainsi que les entités concernées de la société civile et du secteur privé
	<i>Mesure des résultats</i>
	2006-2007 : 25 réunions importantes des diverses parties prenantes sur le financement du développement
	2008-2009 (estimation) : 26 réunions importantes des diverses parties prenantes sur le financement du développement
	2010-2011 (objectif) : 27 réunions importantes des diverses parties prenantes sur le financement du développement

Facteurs externes

- 9.84 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser les réalisations escomptées si :
- a) les décideurs aux niveaux national et international participent pleinement au suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des textes issus de la Conférence d'examen de Doha et des décisions connexes; et b) les parties intéressées au financement du développement disposent de ressources et de capacités permettant d'atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international.

Produits

- 9.85 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Fourniture de services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations officieuses et tables rondes de la Deuxième Commission sur le suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (20); auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparation du dialogue de haut niveau) de 2011 sur le financement du développement (4); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels associés au financement du processus

- de développement (Dialogue de haut niveau) de 2011 sur le financement du développement) (10);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels multipartites sur les activités de suivi concernant les conférences internationales sur le financement du développement (2); textes issus des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED sur le financement du développement (2); préparation et résultat du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (2); rapports sur le système financier international et le développement (2); résumés des auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (2);
- ii) Conseil économique et social :
- a. Fourniture de services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (10); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs siégeant aux Conseils d'administration de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de même que les présidents des Conseils d'administration de l'OMC et de la CNUCED sur la préparation des réunions annuelles de printemps entre ces institutions (6); discussions avec les représentants de la société civile et du secteur privé sur le financement du développement (6); réunions officielles, consultations officielles et tables rondes du Conseil sur les activités de suivi concernant le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement lors des sessions de fond de 2010 et 2011 (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport analytique général à soumettre au Forum pour la coopération en matière de développement pour examen en 2010 (1); rapports multipartites pour les réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapport sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses sixième et septième sessions (2); résumé des discussions avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement (4);
- iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
- a. Fournitures de services fonctionnels pour les réunions : sixième et septième sessions du Comité (20); réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de synthèse établis par le secrétariat sur les points de l'ordre du jour à déterminer par le Comité pour ses sixième et septième sessions (20);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : quatre réunions sur les thèmes suivants : cohérence, coordination et coopération aux fins de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des textes issus de Doha (2); de Monterrey à Doha : bilan de la mise en œuvre et activités à prévoir, coopération internationale en matière fiscale;

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Building on Monterrey: Selected Policy Issues on Financing for Development* (version imprimée et CD-ROM) (2); pochettes d'information pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2), le Forum pour la coopération en matière de développement de 2010 (1) et le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de 2011 sur le financement du développement (1); manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (mise à jour) (1); rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de ses sixième et septième sessions (2); Convention type des Nations Unies sur la double imposition entre pays développés et pays en développement (mise à jour) (1); *World Economic Situation and Prospects* (chapitre sur les finances internationales) (2); *World Economic and Social Survey* (contributions sur les flux financiers internationaux) (2);
 - ii) Publications isolées : Doha : *Texte issu de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement* (version imprimée et CD-ROM) (1); résultats des consultations multipartites sur le financement du développement (5);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : réunions annuelles de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (2); les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); les consultations multipartites sur le financement du développement (3);
 - iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le processus de suivi du financement du développement (6);
 - v) Supports techniques : notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement pour les réunions de haut niveau entre des hauts fonctionnaires des Nations Unies et des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (8); tenue et mise à jour de la page d'accueil du financement pour le développement sur Internet (8);
 - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);
 - vii) Fourniture de services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination avec les secrétariats des principales institutions participant au processus de financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (10);
 - viii) Documentation pour les réunions interinstitutions : documents de référence et d'analyse sur le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, pour examen par le Conseil des chefs de secrétariat (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales

concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques;

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires/ateliers régionaux, organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, sur des questions de fond concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et leur suivi dans les différentes régions; stages de formation/ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques;
- iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques.

Tableau 9.30

Ressources nécessaires : sous-programme 10

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 666,9	6 966,8	23	23
Autres objets de dépense	394,6	389,4	–	–
Total partiel	7 061,5	7 356,2	23	23
Fonds extrabudgétaires	676,0	502,5	–	–
Total	7 737,5	7 858,7	23	23

- 9.86 Le montant de 6 966 800 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 299 900 dollars, doit permettre de financer 23 postes (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux); les titulaires seront chargés de fournir un appui aux processus intergouvernementaux chargés du suivi des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence internationale de suivi de 2008 sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; d'établir des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le financement des objectifs de développement énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration de Doha; de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris dans les institutions financières et commerciales internationales, sur les questions relatives au financement du développement, et d'organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des représentants de la société civile, des activités multipartites, afin d'aider les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et

de décisions connexes; et de fournir un appui technique aux travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. L'augmentation de 299 900 dollars s'explique par le financement intégral d'un poste P-4 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 dans le cadre de l'exercice biennal 2008-2009, en vue du renforcement des activités liées au développement. Le montant de 389 400 dollars au titre d'autres objets de dépense, accusant une diminution de 5 200 dollars, permettra de financer pour une large part les dépenses correspondant au : personnel temporaire (autre que pour les réunions); aux services de consultants et d'experts; aux voyages du personnel; aux services contractuels; et aux dépenses de fonctionnement. La diminution de 5 200 dollars au titre des consultants s'explique par une réduction des ressources nécessaires pour des services externes de spécialistes chargés d'établir des études et des rapports.

- 9.87 Durant l'exercice biennal 2010-2011, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 502 500 dollars, contribueront à financer : a) la participation de toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé, au financement des processus de suivi du développement; b) l'organisation, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des représentants de la société civile, d'ateliers, de consultations multipartites, de tables rondes et autres activités visant à aider les pays membres à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement; et c) la fourniture d'une assistance technique en vue du renforcement des capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques.

D. Appui aux programmes

Tableau 9.31

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Services administratifs	8 749,6	8 681,0	17	17
2. Service de la gestion des communications et de l'information	2 925,6	2 925,6	10	10
Total partiel	11 675,2	11 606,6	27	27
Fonds extrabudgétaires	100 556,0	85 356,4	19	18
Total	112 231,2	96 963,0	46	45

1. Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 681 000 dollars

- 9.88 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale. Il assure également un appui administratif et un appui aux programmes opérationnels mis en œuvre par le Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique, les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales.

Tableau 9.32

Ressources nécessaires : Service administratif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	4 201,5	4 201,5	17	17
Autres objets de dépense	4 548,1	4 479,5	—	—
Total partiel	8 749,6	8 681,0	17	17
Fonds extrabudgétaires	100 556,0	85 356,4	19	18
Total	109 305,6	94 037,4	36	35

- 9.89 Le montant de 4 201 500 dollars correspond au maintien de 17 postes (7 postes de fonctionnaire et administrateur de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux), pour aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale, de même qu'en ce qui concerne la fourniture d'un appui administratif et d'un appui aux programmes opérationnels mis en œuvre par le Département, y compris le Compte pour le développement, les activités de coopération technique et les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le montant de 4 479 500 dollars demandé au titre d'objet des autres objets de dépense, qui accuse une diminution de 68 600 dollars, doit permettre de couvrir la majeure partie des frais correspondant : a) au personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) aux services contractuels/services de traitement des données; et c) aux frais généraux de fonctionnement et autres dépenses de fonctionnement du Département. La diminution de 68 600 dollars a trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu des dépenses effectives encourues ces dernières années, pour répondre aux besoins de personnel temporaire pendant les périodes de pointe et remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de longue durée; et à une réduction des dépenses dans le domaine des communications.

2. Service de la gestion des communications et de l'information

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 925 600 dollars

- 9.90 Le Service de la gestion des communications et de l'information, qui relève du Secrétaire général adjoint, est chargé de fournir des services d'informatique et de communications au Département, y compris en ce qui concerne la mise au point et la coordination de l'accès aux ressources informatiques dans les domaines économique et social. Ses quatre responsabilités principales sont les suivantes : élaborer des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, la coopération technique dans le domaine de l'électronique, les communications Web, les publications et l'administration électroniques; promouvoir la mise en œuvre de ces politiques et stratégies en exécutant des projets informatiques concrets; saisir, gérer et produire des contenus informatiques; et fournir un appui aux opérations sous forme d'administration de réseaux, d'assistance informatique, d'administration de bases de données, de gestion des ressources informatiques et de services de visioconférence.
- 9.91 Le Service publie un bulletin électronique mensuel sur les activités du Département intitulé *DESA News*, qui est diffusé auprès de tous les membres du personnel du Département et aux autres parties intéressées, sur Internet tous les deux mois; et un bulletin électronique hebdomadaire (*DESAalert*), qui est diffusé au personnel du Département et du Secrétariat, aux missions

permanentes, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays, ainsi qu'aux autres parties intéressées. Il conçoit et met au point des systèmes informatiques et adapte des logiciels d'entreprise à l'appui des objectifs programmatiques du Département. Afin d'assurer la participation du Département aux initiatives mises en œuvre à l'échelle du Secrétariat dans ses domaines de responsabilité, le Service participe aux travaux des organes chargés de l'élaboration des politiques et de l'établissement de normes, y compris le Comité de gestion de l'information et des communications présidé par le Directeur général de l'informatique de l'ONU, le Comité des publications, le Groupe de travail sur les publications électroniques et l'Équipe spéciale du Secrétariat de l'ONU sur la gestion des connaissances.

Tableau 9.33

Ressources nécessaires : Service de la gestion des communications et de l'information

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 753,0	2 753,0	10	10
Autres objets de dépense	172,6	172,6	–	–
Total partiel	2 925,6	2 925,6	10	10
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 925,6	2 925,6	10	10

- 9.92 Le montant de 2 753 000 dollars permettra de financer le maintien de 10 postes (7 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) dont les titulaires fourniront au Département des services de gestion des communications et de l'information, portant notamment sur les aspects suivants : échange de connaissances; élaboration de politiques de la connaissance et de l'information; publication de documents sur le Web; mise au point et diffusion de bulletins et d'alertes électroniques; développement de sites Web; planification, coordination et création de contenus Web multilingues; appui aux publications; gestion de forums électroniques sur le Web; analyse et développement de systèmes; conception, construction et gestion de bases de données; administration de réseaux; service d'assistance informatique de deuxième niveau; gestion des ressources informatiques et visioconférences. Le montant de 172 600 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes correspond essentiellement : a) aux services contractuels; b) aux fournitures et accessoires; et c) à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.

Tableau 9.34

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.40)

Le Comité consultatif estime que le partage des responsabilités de ce sous-programme entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme manque de clarté et ne permet pas de savoir précisément qui dirige quoi. Il semble en outre que le Bureau et la Division traitent de questions qui se chevauchent. Le Comité se demande si l'organigramme a été conçu pour une utilisation efficace et optimale d'un effectif actuel de 37 postes [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 5 P-2/1, 14 G(AC)]. Il estime que les activités de ce sous-programme pourraient avoir un meilleur impact par une approche plus circonscrite et cohérente, et qu'il est nécessaire d'examiner et de rationaliser son organigramme. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de procéder à un tel examen et de présenter des propositions de nouvel organigramme pleinement justifiées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (par. 36).

Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, les mécanismes de coordination prévus dans le domaine de la statistique, tant au sein du Secrétariat qu'avec les entités extérieures. Le Secrétaire général devrait expliciter les moyens par lesquels le Département des affaires économiques et sociales peut s'acquitter du mandat

Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme ont des responsabilités distinctes et complémentaires. Le Bureau et la Division sont installés dans les mêmes locaux et travaillent ensemble en étroite collaboration.

En particulier, la Conseillère spéciale est chargée de conseiller le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale sur les questions de parité entre les sexes et d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing à l'échelle du système, en étroite collaboration avec la Division de la promotion de la femme (Plan d'action de Beijing, par. 326).

En revanche, la Division de la promotion de la femme est l'unité administrative créée pour fournir des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, tâche qui demeure l'essentiel de ses travaux. Elle est également chargée d'assurer les services fonctionnels relatifs aux points de l'ordre du jour portant sur l'égalité entre les sexes aux réunions du Conseil économique et social et des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Cette tâche n'est assumée par aucune autre entité, non plus que par le Bureau de la Conseillère spéciale. Il n'y a ni chevauchement ni double emploi. En outre, la Division assure la diffusion et le suivi des textes issus des processus intergouvernementaux, notamment dans le contexte interinstitutions.

Des mécanismes de coordination efficaces sont en place dans le domaine de la statistique (certains d'entre eux existent depuis déjà longtemps). Le résultat le plus visible ces derniers temps a été le rôle prépondérant joué par la Division de statistique de l'ONU dans la publication d'un rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les principaux mécanismes de coordination sont : i) les réunions annuelles de la Commission de statistique; ii) les réunions semestrielles du Comité de coordination des activités de statistique, auxquelles participent les responsables de services de statistique d'organisations

Résumé de la recommandation

essentiel qui lui a été confié et montrer la voie à l'Organisation dans ce domaine d'activité (par. 27).

Suite donnée à la recommandation

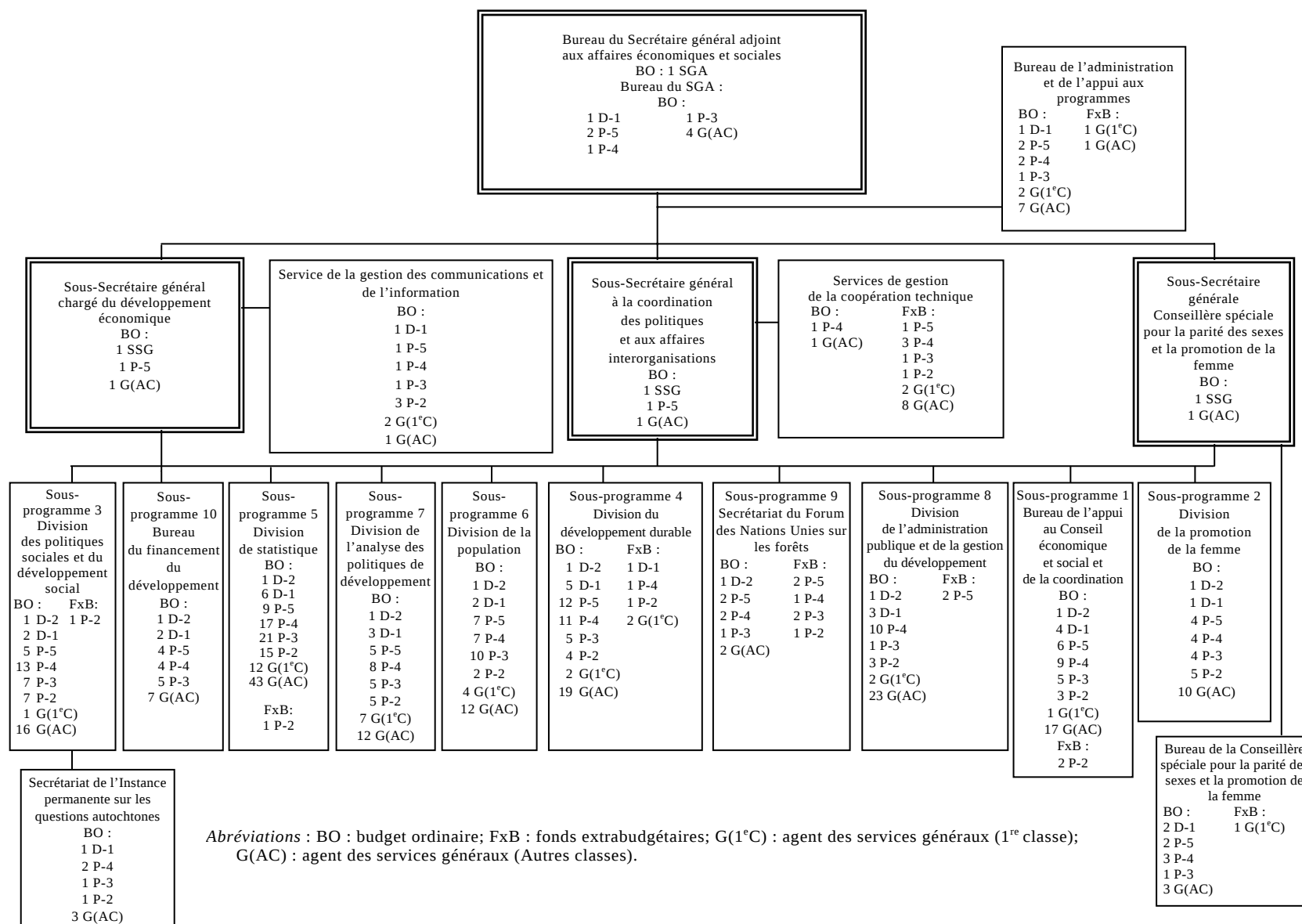
internationales; et iii) les réunions semestrielles du « Groupe statistique » du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, auxquelles participent les directeurs des programmes de statistique des services du Secrétariat de l'ONU.

La Commission de statistique décide de la politique statistique (normes/critères statistiques) et donne aux organisations internationales les directives nécessaires pour tous les domaines où la coordination s'impose, cependant le Comité de coordination des activités de statistique est l'instance où sont examinés tous les aspects pratiques de la coordination des programmes statistiques internationaux, qu'il s'agisse de la gestion des données, du travail méthodologique ou de la coopération technique. Le Groupe statistique du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales est plus précisément chargé de coordonner l'établissement et l'exécution du budget-programme, notamment le Compte pour le développement.

La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU est le secrétariat de tous les organes susmentionnés. Elle dirige le programme mondial dans trois domaines principaux : a) la mise au point de normes et critères statistiques qui sont soumis à la Commission de statistique; b) la collecte et la diffusion de données à l'échelon mondial; à ce propos, la Division de statistique de l'ONU a récemment mis au point l'instrument novateur que constitue le portail de données de l'ONU (réalisé à partir d'un effort concerté déployé dans l'ensemble du système des Nations Unies); et c) la coordination entre donateurs multilatéraux et bilatéraux s'agissant des programmes de renforcement des capacités statistiques, notamment l'élaboration de supports mondiaux de formation (manuels, logiciels, etc.).

Département des affaires économiques et sociales

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
1. Appui au Conseil économique et social et coordination			
9.43 a) i) b.	Rapport sur la mise en valeur des ressources humaines (2)	2	Le rapport sur la mise en valeur des ressources humaines est établi tous les deux ans
9.43 a) ii) b.	Rapport sur les thèmes du débat de haut niveau et du débat sur les questions de coordination devant être tenus à la session de fond du Conseil de l'année suivante	2	Dans sa résolution 2008/29, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré aux questions de coordination serait le suivi de la Déclaration ministérielle de l'année précédente et, dans sa décision 2008/258, le Conseil a adopté les thèmes du débat de haut niveau pour 2010 et 2011
9.43 a) ii) b.	Rapports sur la synthèse des travaux des commissions techniques (à présenter lors du débat général)	2	Intégrés dans le rapport sur le suivi intégré des conférences mondiales, conformément à la résolution 2006/44 du Conseil
9.43 a) ii) b.	Rapports sur la suite donnée aux conclusions des débats de 2003 et 2004 consacrés aux questions de coordination (à présenter lors du débat général)	1	Dans ses résolutions 2003/49 et 2004/4 sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à examiner l'application des conclusions concertées 1997/2 dans le cadre de ses rapports annuels à la Commission de la condition de la femme. Ces rapports sont établis par la Division de la promotion de la femme (Département des affaires économiques et sociales)
9.43 b) v)	Liste récapitulative des produits dont la consommation et/ou la vente sont interdites, font l'objet de sévères restrictions ou ne sont pas approuvées par certains gouvernements	1	Dans sa résolution 2008/13, le Conseil a décidé de confier au PNUE et à l'OMS l'établissement du rapport, pour les parties chimiques et pharmaceutiques respectivement
9.43 a) ii) b.	Services fonctionnels pour les réunions et rédaction du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau	1	Dans sa résolution 2008/30, le Conseil économique et social a mis un terme au mandat du Groupe
9.43 b) v)	Matériaux d'information visant à faire mieux connaître l'examen triennal d'ensemble	1	L'Assemblée générale pourra décider de procéder à un examen quadriennal d'ensemble

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
			en 2011 au lieu d'effectuer un examen triennal en 2010
9.43 a) i) b.	Rapports sur des questions d'ordre politique devant être déterminées par l'Assemblée générale, dont la mondialisation et l'interdépendance	2	Achevé
9.43 a) i) a.	Discours liminaires prononcés par d'éminents universitaires et des spécialistes de divers domaines liés au développement	2	Achevé
9.43 a) ii) a.	Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales	1	Achevé
9.43 a) ii) a.	Réunion du Conseil avec des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, des universitaires et d'autres spécialistes pour examiner des stratégies novatrices visant à améliorer les chances de réussir le passage de la phase de consolidation de la paix à la phase du développement dans les pays qui sortent d'un conflit	5	Achevé
9.43 a) ii) a.	Réunions des mécanismes de coordination (Conseil des chefs de secrétariat, Groupe des Nations Unies pour le développement, Groupe des Nations Unies sur la société de l'information), dont ceux s'occupant du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information	6	Achevé
9.43 a) i) b.	Rapport sur le VIH/sida	1	Achevé
9.43 a) i) b.	Rapports sur des questions d'ordre politique devant être déterminées par l'Assemblée générale, dont la mondialisation et l'interdépendance	2	Achevé
9.43 a) ii) b.	Rapporteur sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet, adoptée en 2007	2	Achevé
9.43 a) ii) b.	Rapport sur l'examen des tendances du financement de la coopération en matière de développement	1	Achevé
9.43 a) ii) b.	Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau	2	Achevé
9.43 a) ii) b.	Rapport sur l'alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural	1	Achevé
9.43 a) ii) b.	Rapport sur les technologies de l'information et des communications au service du développement	2	Achevé

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.43 a) ii) b.	Rapport pour le Forum pour la coopération en matière de développement sur les tendances de la coopération internationale aux fins du développement, y compris les stratégies, les politiques et le financement	1	Achevé
9.43 a) iv)	Groupe d'experts chargé de valider les conclusions des évaluations effectuées sur le terrain dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles et de proposer une orientation à suivre concernant la mise en œuvre à l'échelle du système	1	Achevé
9.43 a) iv)	Réunions mondiales du Groupe d'experts pour éclairer le débat consacré aux politiques dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement	2	Achevé
9.43 a) iv)	Réunions du Comité consultatif sur le Forum pour la coopération en matière de développement consacrées aux préparatifs de la principale manifestation du Forum	2	Achevé
9.43 a) iv)	Réunion multipartite pour recueillir l'avis d'importants partenaires et de gouvernements nationaux sur la meilleure stratégie à suivre pour l'examen triennal d'ensemble de 2010 et pour lancer officiellement les préparatifs à l'échelle interorganisations	1	Achevé
9.43 a) iv)	Organisation de manifestations, et notamment d'un colloque, en marge du Forum pour la coopération en matière de développement	1	Achevé
9.43 a) iv)	Réunion des parties prenantes et du Conseil économique et social pour examiner la suite éventuellement donnée aux recommandations de la Commission de consolidation de la paix conformément aux résolutions 60/80 et 61/16 de l'Assemblée générale	1	Achevé
9.43 b) i)	Publications sur le thème de l'examen ministériel annuel à l'intention des décideurs	2	Intégré dans l'ouvrage sur le Débat de haut niveau du Conseil économique et social – Dialogue au Conseil économique et social
9.43 b) ii)	Conseil économique et social; organisation de tables rondes et de forums dans le cadre des préparatifs de la réunion de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods	8	Achevé
9.43 b) v)	Études approfondies devant permettre d'évaluer l'application des recommandations formulées à l'issue de	2	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué en 2007, dans la perspective de l'examen triennal de 2010		
9.43 b) v)	Travaux de recherche et réalisation d'une étude sur les moyens d'intégrer les pays sortant d'un conflit dans l'économie mondiale	1	Achevé
9.43 c) ii)	Évaluations de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies menée au niveau des pays pour l'établissement du rapport sur l'application des conclusions de l'examen triennal de 2007	4	Achevé
Total (sous-programme 1)		63	
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme			
9.49 a) iv) b.	Liste des communications non confidentielles relatives à la condition de la femme	2	Supprimé pour des raisons tenant au programme : seules quelques communications ont été reçues
9.49 a) iv) b.	Plans de travail communs à la Division de la promotion de la femme et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	2	Supprimé
9.49 a) i) b.	<i>Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement</i> : « La maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement, y compris au microfinancement »	1	Publié tous les cinq ans
9.49 b) ii)	Rapport sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés entravant la réalisation de l'égalité des sexes	1	Achevé
9.49 b) ii)	Pratiques optimales pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité	1	Achevé
9.49 b) ii)	État de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies (1)	1	Achevé
9.49 b) ii)	Cadres législatifs sur la violence contre les femmes	1	Achevé
9.49 b) ii)	Violence contre les femmes – pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience	1	Achevé
9.49 b) iii)	Fichier de candidates aux postes du Secrétariat de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales	2	Achevé
Total (sous-programme 2)		12	

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
3. Politiques sociales et développement social			
9.54 a) i) b.	Rapport sur l'emploi	1	Achevé
9.54 a) iv) b.	Rapports analytiques sur la suite donnée aux recommandations de l'Instance sur les questions autochtones et les activités connexes des organismes des Nations Unies et d'autres entités intergouvernementales, y compris rapports des rapporteurs spéciaux de l'Instance	30	Achevé
9.54 a) i) b.	Rapport sur les approches et stratégies novatrices de lutte contre la pauvreté	1	Achevé
9.54 a) i) b.	Rapport sur les dimensions sociales du plein-emploi et des formes de travail décentes dans le contexte de la mondialisation	1	Achevé
9.54 a) iii) b.	Rapport sur l'application pratique des méthodologies participatives dans le cadre des politiques d'insertion sociale	1	Achevé
9.54 a) v) b.	Rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	2	Achevé
9.54 b) ii)	Débats participatifs, moyens d'édifier des sociétés ouvertes	1	Achevé
9.54 b) ii)	Suite donnée à l'Année internationale de la famille	1	Achevé
9.54 b) ii)	La situation des peuples autochtones dans le monde	1	Achevé
9.54 b) ii)	Prise en compte systématique des besoins des handicapés dans les programmes de développement	1	
9.54 b) iii)	Brochure sur les débats participatifs, moyens d'édifier des sociétés ouvertes	1	Achevé
9.54 b) iii)	Versions accessibles de la documentation et des publications sur les personnes handicapées	1	Achevé
9.54 b) iii)	Documents techniques sur les questions autochtones en vue des réunions d'experts ou des réunions interorganisations sur le sujet	1	Achevé
Total (sous-programme 3)		43	
4. Développement durable			
9.58 a) i) b.	Rapport sur l'Année internationale de l'assainissement	1	Achevé
9.58 a) iii) b.	Rapports sur l'examen des options de politique générale concernant l'agriculture, les terres, le développement rural, la sécheresse, la désertification et l'Afrique	10	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.58 a) iii) b.	Documents d'information sur les partenariats établis avec les prestataires régionaux de services de distribution d'eau et d'assainissement	3	Achevé
9.58 b) ii)	Technologies énergétiques de pointe propres	1	Achevé
9.58 b) ii)	Tendances du développement durable : agriculture, terres, développement rural, sécheresse et désertification	1	Achevé
9.58 b) ii)	Tendances du développement durable : regards sur l'Afrique	1	Achevé
9.58 b) ii)	Suivi de l'application des stratégies nationales de développement durable : expérience des pays et perspectives	1	Achevé
9.58 b) ii)	Partenariats dans l'action : perspective régionale de la mise en œuvre	5	Achevé
9.58 b) ii)	Approche prospective de la mise en œuvre : rapport du troisième Forum international sur les partenariats	1	Achevé
9.58 b) ii)	Rapport sur les tendances en matière de partenariats	1	Achevé
9.58 b) ii)	Partenariats établis avec les prestataires de services de distribution d'eau	1	Achevé
9.58 b) ii)	Questions de politique générale liées au captage et au stockage du dioxyde de carbone	1	Achevé
9.58 b) ii)	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'énergie renouvelable	1	Achevé
9.58 b) ii)	Réduction de la consommation de carburant dans le secteur des transports	1	Achevé
9.58 b) ii)	Renforcement des liens entre le tourisme et l'agriculture dans les petits États insulaires en développement	1	Achevé
9.58 b) iii)	Brochure sur les partenariats au service du développement durable	1	Achevé
9.58 b) iv)	Forum international sur les partenariats en faveur du développement durable	1	Achevé
9.58 b) v)	Enrichissement, gestion et mise à jour du site Web sur les petits États insulaires en développement (SIDSnet)	1	Achevé
9.58 b) v)	Bulletins d'information en ligne de la Commission du développement durable	6	Achevé
9.58 b) v)	Directives concernant la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement durable	2	Achevé
9.58 b) v)	Document technique sur les indicateurs du développement durable	1	Achevé

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.58 b) v)	CD-ROM sur les partenariats au service du développement durable	1	Achevé
Total (sous-programme 4)		43	
5. Statistique			
9.62 b) i)	Bulletin d'information sur les statistiques du commerce international	1	Les parties pertinentes de ce bulletin d'information générale seront intégrées dans les bulletins plus spécialisés concernant les statistiques du commerce international des marchandises et dans le bulletin d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, ainsi que dans les sites Web correspondants
9.62 a) v)	Réunions du sous-groupe technique sur les classifications	1	Achevé
9.62 b) i)	Annuaire démographique, consacré à un sujet spécial (version imprimée en 2008 et version électronique en 2009)	2	Intégré dans la publication régulière de l' <i>Annuaire démographique</i>
9.62 b) ii)	Manuel d'élaboration des statistiques de l'environnement	1	Achevé
9.62 b) ii)	Recommandations relatives aux métadonnées servant à établir les statistiques de l'environnement	1	Achevé
9.62 b) ii)	Version révisée du manuel intitulé : Statistiques de l'énergie : définitions, unités de mesure et facteurs de conversion	1	Achevé
9.62 b) ii)	Manuel de collecte d'informations relatives aux sexospécificités	1	Achevé
9.62 b) ii)	Base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international des marchandises	1	Achevé
9.62 b) ii)	Base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international des services	1	Achevé
9.62 b) ii)	Recommandations internationales relatives aux statistiques du commerce de distribution	1	Achevé
9.62 b) ii)	Recommandations internationales relatives aux statistiques de tourisme	1	Achevé
9.62 b) ii)	Mise à jour du Manuel des statistiques du commerce international des services	1	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.62 b) ii)	Recueil des pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce de distribution	1	Achevé
9.62 b) ii)	Recueil des pratiques nationales en matière de registre statistique des entreprises	1	Achevé
9.62 b) ii)	Recueil des pratiques nationales en matière de recensement économique	1	Achevé
9.62 b) ii)	Manuel d'établissement des statistiques du commerce de distribution	1	Achevé
9.62 b) ii)	Guide des pratiques de référence concernant les indices du commerce de distribution	1	Achevé
9.62 b) ii)	Manuel d'organisation statistique (révision 4)	1	Achevé
Total (sous-programme 5)		20	
6. Population			
9.66 b) i)	<i>Population Newsletter</i>	1	Des information sont désormais disponibles sur le site Web de la Division de la population et grâce à son service d'alerte par courrier électronique
9.66 b) i)	Rapport sur la réunion de coordination consacrée aux estimations de la mortalité adulte	1	Achevé
9.66 b) i)	<i>Perspectives de la population mondiale, révision de 2008, vol. II : Répartition de la population par sexe et par âge</i>	1	Données disponibles sous forme électronique
9.66 b) i)	<i>Perspectives de la population mondiale, révision de 2008, vol. III : Rapport analytique</i>	1	Remplacé par des fiches d'information et des supports techniques
9.66 b) i)	<i>Perspectives de l'urbanisation de la population mondiale, révision de 2009</i>	1	Achevé
9.66 b) ii)	Questions nouvelles dans le domaine de la fécondité et de la planification familiale	1	Achevé
9.66 b) ii)	Questions nouvelles dans le domaine des migrations internationales	1	Achevé
9.66 b) ii)	Questions nouvelles dans le domaine de la mortalité et de la santé	1	Achevé
9.66 b) ii)	Questions nouvelles dans le domaine de la population et du développement	1	Achevé
9.66 b) ii)	Questions nouvelles dans le domaine des politiques démographiques	1	Achevé
9.66 b) iii)	Planches murales sur le vieillissement de la population	1	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.66 b) iv)	Base de données sur le mariage, 2008	1	Achevé
9.66 b) iv)	Base de données sur les perspectives de l'urbanisation mondiale, 2009 (édition interactive sur le Web)	1	Achevé
9.66 b) iv)	Base de données sur les perspectives de l'urbanisation mondiale, 2009 (CD-ROM)	1	Achevé
Total (sous-programme 6)		14	
7. Politiques et analyses du développement			
9.70 a) i)	Rapport sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale	1	Achevé
9.70 a) iii) b.	Note sur l'assistance aux États tiers subissant le contrecoup de l'application de sanctions	2	Achevé
Total (sous-programme 7)		3	
8. Administration publique et gestion du développement			
9.74 a) iii) b.	Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les tendances se faisant jour dans le secteur public (2)	2	Les données requises ont été intégrées dans les thèmes pertinents du <i>Rapport sur le secteur public dans le monde</i> .
9.74 b) vi)	Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui à des réunions techniques mondiales et régionales organisées par des institutions partenaires (nombre ramené de 10 à 5)	5	La réduction du nombre permet d'améliorer le lien entre le travail analytique de la Division et les délibérations techniques des réunions organisées par les institutions partenaires.
9.74 c) ii)	Projets opérationnels : ils visent à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans le domaine de l'administration publique (nombre ramené de 80 à 60)	20	Cette réduction est liée à la réorientation des activités de la Division qui passent de la coordination de l'appui à la recherche, la gestion des savoirs et la formation, des ressources plus importantes étant allouées à certains projets.
9.74 a) iii) b.	Analyses et documents de travail sur certaines questions	2	Achevé
9.74 b) ii)	Amélioration des services publics grâce à la télématique	1	Achevé
9.74 b) ii)	Évaluation de l'informatisation de la gestion de l'administration	1	Achevé
9.74 b) ii)	Création de partenariats entre l'État et les organisations de la société civile au lendemain de conflits	1	Achevé
9.74 b) ii)	Restructuration de l'administration publique et de la gouvernance au lendemain de conflits	1	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.74 b) ii)	Renforcement des capacités d'encadrement dans les services publics chargés du développement	1	Achevé
9.74 b) ii)	Renforcement de la confiance au moyen de meilleurs mécanismes de contrôle de l'action des agents de l'État	1	Achevé
9.74 b) iii)	Cinq réunions ministérielles régionales sur les tendances se faisant jour dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales)	5	Achevé
9.74 b) iii)	Appui à la célébration de la Journée du secteur public	2	Achevé
9.74 b) iv)	Documents de travail et d'analyse concernant des questions spécialisées	8	Ces documents seront remplacés en 2010-2011 par d'autres supports techniques tels que Governance World Watch, la base de données en ligne des profils par pays et d'autres bases de données et sites Web.
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour de la base de données sur l'inventaire interactif en ligne des solutions informatiques et télématiques applicables à l'administration électronique et mobile	1	Achevé
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour de la base de données sur l'ensemble des informations disponibles sur l'administration électronique ou mobile dans les pays des Caraïbes	1	Achevé
9.74 b) vi)	Appui fonctionnel au Forum mondial Réinventer la gouvernance de l'État	1	Achevé
9.74 c) i)	Missions d'évaluation des besoins et de diagnostic, liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (nombre ramené de 60 à 30)	30	Achevé
9.74 c) ii)	Projets opérationnels (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (nombre ramené de 80 à 60)	20	Achevé
Total (sous-programme 8)		103	

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9. Gestion durable des forêts			
9.78 a) i) b.	Rapport transmettant les contributions des huit grands groupes relatives à certains points de l'ordre du jour de la huitième session et des réunions intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts	1	Achevé
9.78 a) i) b.	Document d'information sur la gestion des forêts et les pratiques forestières illégales et le commerce connexe de produits forestiers	1	Achevé
	Document de référence	1	
9.78 b) ii)	Directives relatives à l'application d'un instrument juridiquement non contraignant applicable à tous les types de forêt	1	Achevé
9.78 b) ii)	Aspects régionaux de l'application des décisions relatives aux politiques forestières prises au niveau mondial depuis le Sommet de Rio	1	Achevé
9.78 b) vi)	Directives pour l'établissement de rapports facultatifs sur les progrès dans la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts et projet de présentation de ces rapports (dans toutes les langues officielles)	6	Achevé
9.78 b) vi)	Rapport scientifique et technique sur la gestion durable des forêts à l'appui des travaux du Forum	1	Achevé
9.78 b) vi)	Rapports nationaux sur l'application de l'instrument juridiquement non contraignant	1	Achevé
Total (sous-programme 9)		13	
10. Financement du développement			
9.83 a) ii) a.	Consultations intergouvernementales directes plénières sur la préparation de la Conférence d'examen de 2008	10	Achevé
9.83 a) i) a.	Consultations officielles	10	Achevé
9.83 a) i) a.	Tables rondes multipartites	12	Achevé
9.83 a) i) a.	Forum de la société civile	4	Achevé
9.83 a) i) a.	Forum des entreprises	2	Achevé
9.83 a) i) a.	Forum des parlementaires	2	Achevé
9.83 a) i) a.	Services fonctionnels pour les réunions préparatoires à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha (Qatar), 2008) : séances plénières	10	Achevé

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.83 a) i) b.	Documentation établie à l'intention des organes délibérants pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha (Qatar), 2008), incluant notamment un projet de document final; une note sur l'organisation des travaux; l'ordre du jour et le règlement intérieur provisoires; des résumés des tables rondes multipartites; des rapports sur les forums de la société civile, des entreprises et des parlementaires; le projet de rapport de la Conférence	20	Achevé
9.83 a) i) b.	Rapport de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey	1	Achevé
9.83 b) ii)	Résultats des consultations multipartites sur le rôle revenant aux banques de développement nationales, le financement des services collectifs de base et la promotion de l'esprit d'entreprise	3	Achevé
9.83 b) ii)	Documents de travail et notes techniques sur certaines questions de fond relatives au financement du développement, y compris la coopération internationale en matière fiscale	6	Achevé
9.83 b) ii)	Réglementation des procédures de microfinancement	1	Achevé
9.83 b) ii)	Mesures de soutien financier pour les pays à revenu intermédiaire	1	Achevé
9.83 b) ii)	Degré d'endettement tolérable	1	Achevé
9.83 b) ii)	Augmentation des flux d'aide	1	Achevé
9.83 b) ii)	Intégration financière internationale	1	Achevé
9.83 b) ii)	Coopération Sud-Sud sur le plan financier	1	Achevé
9.83 b) iii)	Communiqués de presse pour la Conférence de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008)	6	Achevé
9.83 a) iii) a.	Forum biennal pour la coopération en matière de développement dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil de 2008	6	Le rôle joué par le Bureau du financement du développement se limite à la contribution qu'il fournit au rapport de fond dans le cadre d'un autre sous-programme du Département des affaires économiques et sociales.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.83 b) i)	Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de ses quatrième et cinquième sessions	2	Cette information étant disponible en ligne, la version papier n'est plus nécessaire.
9.83 b) iii)	Communiqués de presse pour le Forum pour la coopération en matière de développement de 2008	2	Les services fonctionnels pour cette réunion sont assurés par une autre division du Département des affaires économiques et sociales; la tâche du Bureau du financement du développement se limite à une contribution au rapport de fond.
Total (sous-programme 10)		102	
Total de tous les sous programmes		416	